

Valériane Moser

La manifestation de 1932 à Genève



Monument aux victimes du 9 novembre 1932 à Genève sur la plaine de Plainpalais

La manifestation de 1932 à Genève

Valériane Moser, classe WR 1b

Sous la direction de :

Madame Birgit Stalder et Monsieur Robert Fuhrer

Gymnase Kirchenfeld
Section Économie et Droit

Travail de maturité
Bolligen, décembre 2008

Couverture :

Texte de la plaque commémorative de la photo de gauche:

« Ici même, le 9 novembre 1932, l'armée suisse tire sans sommation sur des manifestants qui protestent contre la tenue d'un meeting fasciste, tuant 13 personnes et en blessant 65 autres.

Suite au rejet d'une initiative fiscale genevoise visant à protéger les revenus des petits contribuables, les sympathisants de l'autoritarisme antidémocratique convoquent une assemblée pour mettre en accusation publique les dirigeants de la gauche ; cette dernière appelle à une contre-manifestation.

Le gouvernement genevois sollicite l'armée qui met à disposition les effectifs d'une école de

recrues « afin de coopérer à l'action de la police en vue du maintien de l'ordre ». On dit aux soldats que la révolution a éclaté à Genève ; sur les 600, quatre refusent la mission.

Cette pierre fut posée 50 ans après et cette plaque payée par souscription publique sous l'égide du Comité d'organisation des manifestants du 1^{er} mai. »

Texte gravé dans la pierre de la photo de droite :

« Aux victimes du 9 novembre 1932. Plus jamais ça. 9 novembre 1982. »

Remerciements

Je remercie mes professeurs, Madame Birgit Stalder et Monsieur Robert Fuhrer, qui m'ont soutenue et m'ont conseillée durant mon travail.

Je remercie Monsieur Jürg Stüssi qui a répondu à mes questions.

Je remercie aussi ma mère qui a relu mon travail et mon père qui m'a soutenue.

Table des matières	Pages
Remerciements	
1. Introduction	4
1.1 Choix du thème.....	4
1.2 Démarche	4
1.3 Ma question.....	4
2. La situation mondiale en 1932.....	5
3. Le 9 novembre 1932 et ses suites.....	6
3.1 Les événements qui ont précédé le 9 novembre 1932.....	6
3.2 Le 9 novembre 1932	8
3.3 Les victimes	10
3.4 Les suites	11
3.5 Les suites pour l'armée	13
4. Les articles du 27. 10. - 11. 11. 1932 de trois grands journaux suisses soumis à une analyse	14
4.1 Der Bund	14
4.2 Neue Zürcher Zeitung (NZZ).....	15
4.3 La Tribune de Genève.....	17
4.4 Bilan de l'analyse des trois journaux.....	18
5. Bilan.....	19
6. Sources.....	20
Annexes	I
Interview avec Monsieur Jürg Stüssi, historien militaire.....	I
Affiche des socialistes pendant la campagne électorale en 1932	III
Notes et références.....	IV
Copies des journaux	

1. Introduction

1.1 Choix du thème

En 1982,¹ avec la pose d'une pierre sur la Plaine de Plainpalais puis en 1992 avec l'ajout d'une plaque commémorative, des actions ont été organisées pour la commémoration des victimes du 9 novembre 1932. Depuis 2001, la Communauté genevoise d'action syndicale CGAS² est chargée d'organiser chaque année un meeting. C'est dans le cadre de ces commémorations qu'en novembre 2007, j'ai vu à la télévision suisse romande (TSR) la rediffusion d'un documentaire : « Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre. » Claude Torracinta et Bernard Mermod l'ont réalisé en 1977.

Avant d'avoir vu ce documentaire, je n'avais encore jamais entendu parler de cet événement. Ça m'a beaucoup choquée que quelque chose de pareil ait pu arriver en Suisse.

Quand à l'école on m'a dit que j'allais bientôt devoir choisir un thème pour mon travail de maturité, j'ai repensé à ce documentaire. J'ai décidé d'écrire mon travail sur cet événement.

1.2 Démarche

En commençant à écrire mon travail, j'étais sûre que je n'allais presque pas trouver de sources à ce sujet.

Mais cela ne s'est pas révélé tout à fait vrai, car plus tard j'en ai eu bien assez. En particulier, j'ai trouvé à la bibliothèque nationale le livre d' Alex Spielmann, « L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition », qui est une thèse de 880 pages, publiée en 1981. Dans son introduction, l'auteur relève le peu d'études qui existait alors. Depuis, plusieurs ouvrages et articles ont été publiés. Ces jours doivent paraître, les actes d'un colloque qui a eu lieu le 7 novembre 2007³ à l'occasion de la commémoration des événements du 9 novembre 1932.

Mon travail se base surtout sur le livre d'Alex Spielmann et sur le documentaire de Claude Torracinta. J'ai également consulté l'ouvrage du même titre qu'il a publié une année plus tard, « Le temps des passions ». Dans mon texte, je donne toujours les sources. Lorsque je n'indique rien, il s'agit des éléments que j'ai résumés sur la base du livre d'Alex Spielmann. En ce qui concerne les citations, j'en signale toujours la source, même lorsqu'elles sont tirées de la thèse d'Alex Spielmann, avec mention de la page exacte.

J'avais aussi décidé très tôt que j'allais analyser des journaux pour la part pratique de mon travail.

Quand j'étais déjà à la moitié de mon travail, un voisin m'a dit qu'il connaissait un historien-militaire que je pourrais interviewer.

Cette interview m'a permis d'enrichir mon travail de faits que je n'ai pas trouvé recensés ailleurs.

1.3 Ma question

Comment une chose pareille a-t-elle pu arriver en Suisse ? C'est la question que je me suis posée après avoir vu le documentaire de la TSR, « Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre. ». C'est à elle que j'ai essayé de répondre dans ce travail.

2. La situation mondiale en 1932

Dès 1932, la Suisse fut prise dans la tourmente de la crise économique mondiale. Le krach boursier provoqua beaucoup de problèmes financiers. Le chômage augmenta et avec lui aussi le nombre de grèves. En 1932, la Suisse comptait 4'110'000⁴ habitants dont 54'000 chômeurs.⁵

Les salaires baissèrent de 10% dans plusieurs branches de l'industrie.⁶ La paix du travail n'avait pas encore été signée et de nombreuses grèves éclatèrent⁷. En outre, le fascisme envahit peu à peu la Suisse. Tout cela conduisit à la manifestation du 9 novembre 1932 à Genève.

Le 9 novembre 1932 aura été une suite de la tension entre l'extrême gauche et l'extrême droite, de la montée du totalitarisme en Europe, de la crise économique et du chômage.⁸

Les événements de l'année 1932 furent mondialement très importants. Autant les États-Unis que l'Europe furent touchés par les problèmes économiques et politiques.

- En Italie, le fascisme était déjà très puissant et Benito Mussolini fêta les dix ans du régime fasciste qui avait commencé avec la marche sur Rome.
- En Allemagne, le nazisme était en train de gagner les élections avec à la tête Adolf Hitler et avec lui toutes les répressions qui suivirent.
- A Londres, il y avait le chômage qui causait de grands problèmes. 20% de la population étaient au chômage. Les chômeurs entreprirent la marche de la faim pour attirer l'attention de leur gouvernement.
- En Russie, le dictateur Josef Staline fêta les quinze ans du régime soviétique qui avait commencé avec la prise de pouvoir de Lénine.
- En Autriche, le chancelier Dollfuss, du parti social-chrétien, interdit les organisations nazies.⁹
- En Suisse, la police Zurichoise intervint dans une grève le 15 juin 1932. La gauche Zurichoise riposta en organisant une manifestation. L'événement se termina par un mort et 30 blessés.¹⁰

La majorité des régimes du monde s'orientait vers la droite. A cause des conflits sociaux les grèves éclataient partout. L'année 1932 fut accompagnée de turbulences et d'une grande incertitude.

3. Le 9 novembre 1932 et ses suites

3.1 Les événements qui ont précédé le 9 novembre 1932



Image 1 : Défilé de l'Union Nationale dans les rues de Genève.¹²

A sa tête se trouvaient Léon Nicole, conseiller national, et Jacques Dicker, avocat juif, conseiller national et président du parti socialiste genevois.¹³

Le 23 octobre 1923, le peuple rejeta une initiative fiscale des socialistes. L'Union Nationale décida de profiter de la défaite des socialistes pour frapper un grand coup.¹⁴ En Allemagne, les nazis venaient d'introduire le procès public qui mettait en accusation chaque personne et

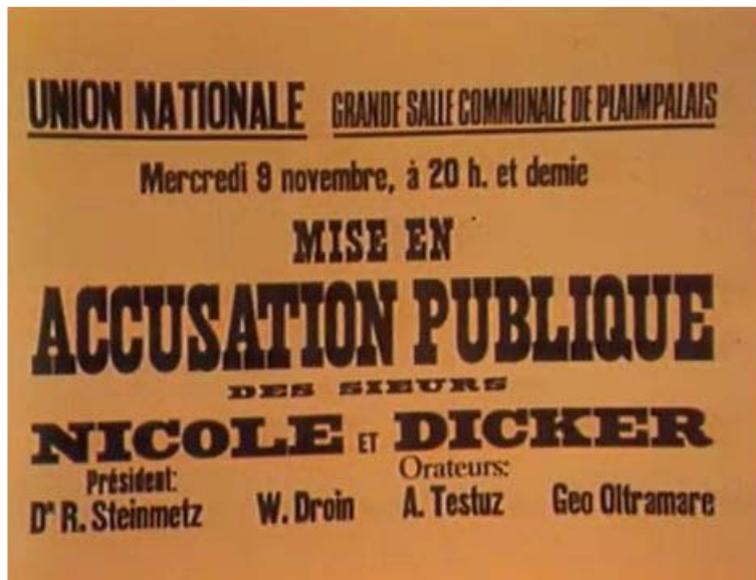


Image 2 : L'affiche de l'Union Nationale qui fut placardée pendant la nuit du 5 au 6 novembre dans toute la ville de Genève.¹⁸

chaque parti de la gauche, qu'il soit communiste, socialiste ou anarchiste. Par admiration pour cette loi, l'Union Nationale décida d'en faire de même. Dans la nuit du 5 au 6 novembre 1932 apparut pour la première fois, dans toute la ville de Genève, une affiche de l'Union Nationale annonçant la mise en accusation publique des dirigeants socialistes Léon Nicole et Jacques Dicker le 9 novembre 1932 à 20h30, dans la grande salle communale de Plainpalais^{15/16} d'après le mode des procès publics instaurés en Allemagne.¹⁷

Georges Oltramare, membre de l'Union Nationale - qu'il présiderait à partir de 1935 - rédacteur en chef du *Pilori* (journal de l'Union Nationale) et admirateur du fascisme,¹⁹ annonça une grande croisade contre l'extrême gauche et invita les Genevois à y participer.

Le 6 novembre, le Parti socialiste demanda l'interdiction du rassemblement de l'Union Nationale. Cette demande fut refusée par le conseiller d'État en charge du département de justice et de police, Frédéric Martin, qui déclara :

« *Le droit de réunion est une chose sacrée et nous ne nous permettons pas d'y toucher.* »²⁰

Léon Nicole riposta en organisant une contre-manifestation pour défendre par principe le procès de la gauche car :

« *Ni le parti socialiste, ni la classe travailleuse genevoise ne sont prêts à accepter à Genève l'acclimatation de ces moeurs politiques à la mode fasciste.* » (Parti socialiste genevois)²¹

Le Travail, un journal socialiste dont Léon Nicole était le rédacteur en chef, écrivit le 7 novembre 1932 :

« *La canaille fasciste essaie de sévir à Genève... Ces Messieurs vont trouver à qui parler ; c'est sans aucun ménagement que nous invitons la classe travailleuse genevoise à les combattre.* »²²

L'article *du Travail* fut suivi le jour même par la contre-attaque d'un tract anonyme :

« *L'immonde Nicoulaz, le juif russe Dicker et leur clique préparent la guerre civile. Ils sont les valets des Soviets. Abattons-les ! A bas la clique révolutionnaire.* »²³

Le but des socialistes était de pouvoir pénétrer le 9 novembre dans la salle communale de Plainpalais et de prendre la parole pendant la réunion de l'Union Nationale.

300 sifflets furent distribués pour rendre inaudibles les discours de l'Union Nationale. Les manifestants se munirent de poivre car en Italie les fascistes l'utilisaient souvent et de ce fait, ils soupçonnaient que l'Union Nationale pourrait aussi en faire usage.²⁴ Les socialistes, les anarchistes et les communistes appelèrent très clairement leurs militants à ne pas apporter d'arme à la manifestation.

Le but de Léon Nicole était « *de faire la preuve qu'à chaque réunion, qu'à chaque intervention des fascistes, ils trouveront devant eux, avec une probabilité certaine, des manifestants ouvriers en nombre quatre, cinq, dix fois supérieur, prêts à leur barrer la route et à se battre avec "les armes qu'ils auront eux-mêmes choisies"* » comme il l'expliqua lui-même.²⁵

Du moment où il fut clair que la gauche allait tout faire pour pouvoir accéder à la salle communale et tenter de forcer les barrages de la police, le chef de police de Genève, Georges Zoller, téléphona le matin du 9 novembre à Frédéric Martin, chef du Département de justice et police, et lui raconta ce que les socialistes prévoyaient de faire pendant leur contre-manifestation. Constatant que la police ne suffirait pas, le Conseil d'État, dont Frédéric Martin était le président, fit appel au Conseil Fédéral. Ce dernier lui montra la constitution fédérale qui autorisait à prendre trois cents hommes des troupes cantonales.

Mais il ne restait plus assez de temps car il était déjà midi. Frédéric Martin voulait avoir des troupes qui étaient déjà en service. Il se trouva que la seule troupe qui puisse arriver à temps était la troupe de recrues III/1 à Lausanne.²⁶ Outre l'explication qui consiste à dire que les autorités ont manqué de temps, il existe aussi un autre aspect qui explique pourquoi on a pris des recrues et non pas des soldats. La raison en aurait été économique : les recrues percevaient déjà une solde – de toute façon moins haute que celle des soldats – qui eux auraient dû être payer à part.²⁷ La troupe de recrues consistait de deux compagnies qui étaient à leur sixième

semaine d'instruction. Le Conseil Fédéral n'accepta pas cela sans hésiter, car les recrues n'étaient pas assez formées pour retenir une émeute. Pressé par le temps, il accepta tout de même. Le plus important était d'avoir des soldats d'un autre canton car les troupes territoriales genevoises n'offraient aucune garantie d'obéir aux ordres de leurs officiers, face à leurs concitoyens et camarades.²⁸

Le Colonel Lederrey commandait la troupe de recrues. Il déclara que sitôt que l'armée arriverait, ce serait lui qui commanderait, et non plus la police civile.

On dit aux recrues que la révolution avait éclaté à Genève et qu'ils allaient avoir une mission un peu spéciale, qu'à partir de ce moment ils ne seraient plus des recrues mais des soldats. On leur ordonna de rendre les cartouches à blanc et, en échange, on leur donna des cartouches à balles.

Ensuite, on leur expliqua que s'ils recevaient l'ordre de tirer, il serait interdit de tirer en l'air. Quelques soldats commencèrent à comprendre qu'ils allaient probablement devoir tirer sur la foule. Quatre soldats refusèrent de participer à cette action.²⁹ Ils furent tout de suite mis en arrestation, et les 596³⁰ soldats restants gagnèrent Genève le 9. 11. 1932 en fin d'après-midi.

3.2 Le 9 novembre 1932

Dès 13 :30, les trois rues qui permettaient de rejoindre la Salle communale de Plainpalais furent bloquées par la police. Tous les services publics furent arrêtés.

Vers la fin de l'après-midi, toute la gauche commença à se rassembler dans les brasseries et les cafés du quartier du Palais de l'Exposition.

A partir de 17 heures, la salle communale fut fermée au public. Il n'y eut que les partisans de l'Union Nationale qui purent entrer après contrôle du service d'ordre.

A 17 :30, les recrues se rassemblèrent à la caserne qui se trouvait à quelques pas de la salle communale.

Vers 18 :45, la police fit installer quatre barrages. Ils ne résisteraient qu'au début parce qu'il y avait trop de manifestants. Mais à ce moment-là tout était encore calme.³¹ Il y avait quatre à cinq milles manifestants³² de la gauche auxquels s'étaient mêlés de nombreux curieux.

A 19 :30, des socialistes arrivèrent avec Léon Nicole à leur tête. Devant les barrages de la police, ils s'arrêtèrent et Léon Nicole tint un discours :

*« Camarades ! Les fascistes veulent insulter les ouvriers. Le maquereau de Georges Oltramare et sa bande ont mis en accusation deux des vôtres et la pourriture capitaliste a mobilisé ses flics pour les défendre. »*³³

Aux barrages, la police laissait seulement passer les gens qui présentaient l'invitation de l'Union Nationale.

A 20 heures, les barrages réclamèrent des renforts mais il n'y avait presque plus de policiers à disposition.

A 20 :15, les portes de la salle communale s'ouvrirent. Quelques-uns purent y pénétrer. Ils se firent tout de suite frapper par les services d'ordre de l'Union Nationale et furent rejetés dehors. A leur sortie, tout le monde fut très déçu et étonné qu'ils n'aient pas pu y pénétrer.

Dans la salle de Plainpalais, l'assemblée s'ouvrit vers 20 :35. Avec l'aide de la police et de l'armée, la réunion de l'Union Nationale eut lieu sans turbulence et sans interruption et même sans savoir ce qui se passait à l'extérieur.

Lorsque la foule commença à s'assembler devant l'entrée de la salle communale, la police recouru au soutien de l'armée qui était en train d'arriver. Leur but était de pouvoir repousser la foule.³⁴

Vers 21 :20, la première compagnie de 108 hommes, celle du plt³⁵ Burnat, arriva de la caserne pour renforcer les barrages. Pour accéder à l'entrée de la salle communale, l'armée était obligée de traverser la foule.

La manifestation était encore très calme, d'après un lieutenant, elle était même agréable.³⁶

Tout à coup, quelques manifestants attaquèrent les soldats qui passaient et enlevèrent les casques et les armes de 18 soldats avant de les casser sur le bord du trottoir.

A cet instant-là, l'armée eut l'impression qu'il s'agissait de groupes organisés.

Plus tard, la gauche dit qu'il n'y avait pas de groupes organisés, et que de toute manière, le programme avait été planifié autrement car ils ne s'étaient pas attendus à voir l'armée et pensaient pouvoir entrer sans problème dans la salle communale.³⁷

Après ce choc pour la troupe, les recrues se retirèrent tout de suite. Au lieu de retourner vers la caserne qui était tout près, elles se reculèrent afin de trouver un endroit où mieux se regrouper. C'est ainsi qu'elles choisirent la façade du Palais des Expositions où se trouvait déjà le major Perret.

Quand la foule se rendit compte que l'armée restait stationnée à côté d'elle, elle commença à crier « à la caserne les soldats ».³⁸

Pour appuyer leur protestation, les manifestants se mirent à jeter du petit gravier,³⁹ car ils n'avaient rien d'autre.

Les soldats se sentirent menacés et commencèrent à avoir peur qu'il leur arrive quelque chose. Vers 21 :30,⁴⁰ le plt. Raymond Burnat demanda au major Perret, à qui le colonel Lederrey avait confié le commandement du bataillon, s'ils allaient pouvoir tirer. Ils en discutèrent mais le major Perret voulut encore attendre le soutien de la troisième compagnie. Il pensait ainsi pouvoir reprendre la marche et faire reculer la foule une fois pour toute. Mais comme la troisième compagnie n'arrivait pas, le major Perret donna la permission de tirer.

En 1977, le plt. Raymond Burnat, chef de la compagnie I, expliqua qu'ils avaient été obligés de tirer, car « l'honneur de l'armée était en cause ».⁴¹

Avant que les soldats n'aient commencé de tirer, le major Perret ordonna des signaux de trompettes de « garde à vous »⁴² ce qui signifiait plus ou moins : 'attention, nous allons tirer !' Mais ni l'armée ni la foule ne comprirent la signification de ce signal.

La foule ne bougea pas. Même si les manifestants avaient pensé que l'armée risquait de tirer, ils étaient certains qu'elle tirerait d'abord à balles blanches en guise d'avertissement, ce que la gauche reproche encore aujourd'hui à l'armée de ne pas avoir fait.

Alors le plt. Raymond Burnat ordonna à ses soldats : « un coup, tirez bas, feu ! »⁴³

La fusillade dura en tout 12 secondes. Pas tous les soldats ne tirèrent, mais ceux qui le firent ne tirèrent pas qu'une fois. Un soldat a même vidé toutes les balles de sa mitrailleuse. Choqués, les manifestants se retirèrent rapidement.

Quelques balles de fusil-mitrailleur sont aussi rentrées dans des appartements qui se trouvaient à côté du Palais des Exposition. Dans l'un d'eux, un homme fut touché à l'épaule.⁴⁴

Les blessés et les morts de la fusillade furent amenés au Café des Sports. Un des blessés avait même reçu 30 balles.⁴⁵ Trois médecins vinrent sur place pour soigner les blessés et des ambulances furent appelées pour emmener les victimes à l'hôpital.

Quelques instants plus tard, la troisième compagnie arriva pour soutenir l'armée. Pendant toute la nuit des curieux vinrent voir les lieux du drame et quelques manifestants continuèrent à insulter l'armée.

On dénombra 13 morts (dont seulement 3 étaient membres d'un parti de gauche, le reste étaient des curieux, ce qui prouve que les soldats n'étaient pas vraiment menacés) et 65 blessés. Aucune arme ne fut trouvée ni sur les victimes, ni sur les blessés.⁴⁶

3.3 Les victimes⁴⁷

- Melchior Allemann 31 ans, militant socialiste, employé d'hôtel
- Hans Brugger 28 ans
- Francis Clerc 54 ans, fraiseur, dont le fils faisait partie des recrues
- Henri Fürst 38 ans, mécanicien, président du Parti communiste genevois mort en prenant le canon d'un soldat et en criant « *ne tirez pas sur vos camarades* ». ⁴⁸
- Émile Guignet 27 ans
- Émile Henry 55 ans, batelier
- Edmond Junod 29 ans, mécanicien
- Alphonse Kolly 41 ans
- Jean-Pierre Larderaz 23 ans, employé de commerce
- Gabriel Loup 57 ans, patron boulanger
- Oscar Maurer 25 ans, employé de banque, tué alors qu'il sortait des cours du soir
- Édouard Quillet 34 ans, employé à l'Armée du Salut
- Marius Rattaz 36 ans, régent principal à Chêne-Bourg, mort le 14 novembre des suites de ses blessures

Aujourd'hui, il y a un monument dédié aux victimes du 9 novembre 1932 à Genève. Il s'agit d'une grande pierre d'environ deux mètres érigée en commémoration le 9 novembre 1982 sur la plaine de Plainpalais. Sur l'avant de la pierre est gravé :

« Aux victimes du 9 novembre 1932
Plus jamais ça
9 novembre 1982 »

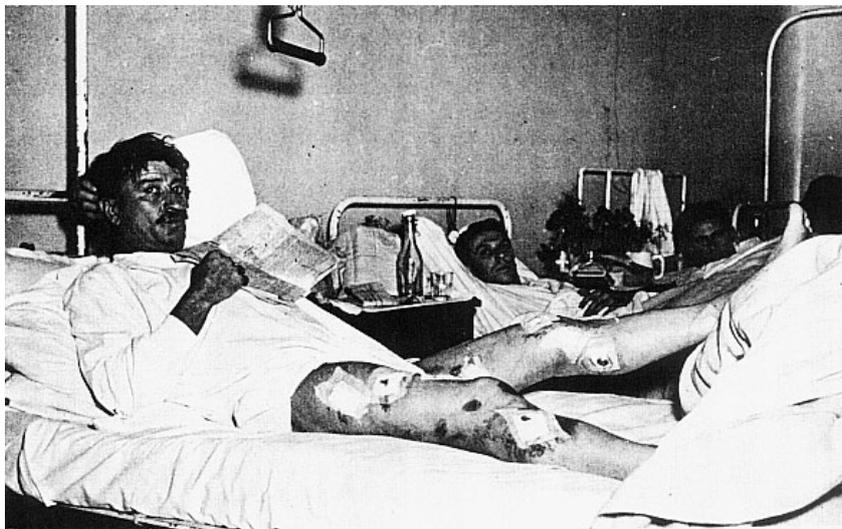


Image 3 : Photo de Jules Daviet, militant communiste, blessé le 9 novembre. Il va être accusé et mis en prison pendant quatre mois en juin 1933. ⁴⁹

3.4 Les suites

Après le 9 novembre 1932, le conseil d'état interdit tout rassemblement ou cortège public jusqu'à nouvel ordre.

Afin de renforcer la sécurité, le Conseil d'État et le Conseil Fédéral décidèrent de garder l'armée dans la ville. Beaucoup de Genevois vinrent voir les lieux du drame et les autorités eurent peur d'une nouvelle manifestation de la gauche.

Le Conseil d'État confia le commandement au colonel Lederrey, chef de l'école de recrues de Lausanne, qui était déjà intervenu le 9. 11. 1932. Celui-ci demanda le renfort d'un bataillon valaisan.⁵⁰

Tout cela créa une ambiance plutôt tendue dans la ville et mena à quelques manifestations où les soldats furent traités d'assassins.

En même temps, les policiers de Genève commencèrent leur enquête sur les événements du 9 novembre. L'opinion publique était partagée entre les deux camps qui s'affrontaient : la gauche qui prétendait qu'elle ne portait aucune faute et que la droite avait eu une réaction excessive tandis que la droite accusait la gauche d'avoir délibérément provoqué une émeute.⁵¹

Le matin du 10 novembre, Léon Nicole fut arrêté. Frédéric Martin, conseiller d'État en charge du département de justice et de police, signa le mandat d'arrestation.

A part Léon Nicole, 39 militants de la gauche furent aussi arrêtés.⁵²

Face à ces mesures, le parti communiste proclama une grève générale pour le 12 novembre.

Après de longues discussions les syndicats décidèrent finalement de faire une grève de 24 heures. La grève ne fut suivie que partiellement car les socialistes décidèrent d'observer une journée de deuil. En fait, ils ne voulaient pas faire une mauvaise impression envers leurs électeurs en s'alliant avec les communistes car les élections parlementaires allaient bientôt avoir lieu :

« ...Le pire danger que présentent les communistes, c'est leur appel à la violence, la manière forte... Nous venons de traverser des journées qui nous montrent où mène cette tactique. Ça commence par des excitations verbales, ça finit par des fusillades... L'appel à la violence, à la descente dans la rue... est la négation de notre programme. » (Paul Graber, socialiste, écrit le 22.11.1932)⁵³

Quelques jours plus tard, on parla du 9 novembre jusqu'en Angleterre. Le *Manchester Guardian*, un journal libéral, écrivit :

*« Il n'est pas douteux que dans n'importe quelle ville anglaise la police aurait suffi pour régler une affaire aussi insignifiante... Rien dans les événements n'avait le caractère d'une émeute... Dans ma longue expérience, je n'ai pas connaissance d'un cas où l'on ait tiré sur une foule avec aussi peu de raison. Bien plus, sans raison aucune. »*⁵⁴

Le samedi 12 novembre, l'enterrement des victimes fut suivi par des milliers de Genevois.

Les radicaux Genevois et les bourgeois estimèrent que l'armée avait fait la seule chose raisonnable qui était à faire et la remercia même d'avoir si bien mis fin à ce mouvement révolutionnaire.

Dix jours plus tard, les enquêtes contre la troupe de recrues furent arrêtées. Le Département militaire fédéral déclara :

« ... *Il n'y a aucune raison d'ouvrir une enquête pénale militaire contre le major Lederrey, qui commandait les troupes, contre le major Perret, le Plt Burnat, ni contre d'autres officiers, sous-officiers et soldats qui ont fait usage de leurs armes à feu le 9 novembre. La troupe a eu recours aux armes dans l'exécution de la mission qui lui avait été assignée et seulement lorsqu'elle y fut contrainte.* » (Département militaire fédéral 22.11.1932)⁵⁵

Comme les enquêtes ne purent pas prouver que c'était la faute de l'armée et que la majorité des Suisses estimait que la gauche était coupable, le Conseil Fédéral décida l'exclusion des communistes de l'administration :

« *Article 2 : Quiconque adhère au Parti communiste ou collabore à quelque autre organisation communiste ne peut ni être admis dans les services fédéraux ni y rester.* »⁵⁶

Le *Drapeau Rouge*, le journal du parti communiste fut interdit.⁵⁷

Le 27 janvier 1933, le gouvernement procéda à une réorganisation de la police et voulut instaurer trois nouvelles lois afin d'éviter toute émeute semblable à celle du 9 novembre.

Premièrement le droit pénal devait être renforcé quand il s'agissait de délits pendant des manifestations.

Deuxièmement le droit de manifestation devait être vivement réduit.⁵⁸

En juin 1933, les lois furent instaurées.

Le procès de Léon Nicole et des autres accusés commença en mai 1933. Ils étaient accusés de provocation à la révolte, d'avoir été responsables des événements par leur attitude et d'avoir provoqué une émeute. Tous les accusés étaient soit socialistes, soit communistes ou anarchistes. Ce fut Jacques Dicker qui défendit Léon Nicole. Pendant le procès, l'opposition de la gauche incrimina également de nombreuses actions de Léon Nicole ayant eu lieu avant le 9 novembre. Les communistes furent défendus par le jeune avocat Jean Vincent. Pendant le procès Jean Vincent fut plusieurs fois interrompu par le juge. Lorsqu'il posa, par exemple, la question de savoir si les soldats étaient en danger au moment de la fusillade, le juge l'interrompit pour déclarer que cette question n'allait pas être mise en discussion.

Le samedi 3 juin 1933, le verdict tomba. 7 accusés furent reconnus coupables d'instigation à la révolte. Léon Nicole fut condamné à 6 mois de prison et les autres à 2 à 4 mois.⁵⁹

En juillet 1933, les socialistes et les syndicats lancèrent un referendum contre les nouvelles lois « liberticides » instaurées par le gouvernement. Face à une gauche unie après les événements du 9 novembre et des partis bourgeois divisés, le peuple genevois donna son verdict : le renforcement du droit pénal fut rejeté par 13'838 oui contre 14'668 non, de même que la réduction du droit de manifestation par 14'025 oui contre 14'478 non.⁶⁰ La victoire retentissante de la gauche affaiblit la droite.

Le 17 octobre 1933, un mois avant les élections, Léon Nicole sortit de la prison St. Antoine. Il fut accueilli par un immense cortège de plus de 10'000 partisans.

Pendant la campagne électorale, les socialistes utilisèrent les événements du 9 novembre 1932 pour récolter toutes les voix contre la droite et contre la fusillade. En outre, ils promirent de faire baisser le chômage et d'augmenter le pouvoir des syndicats.⁶¹

Pour leurs élections, les communistes proposèrent Jules Daviet qui avait été blessé devant le Palais des Expositions.⁶²

Les élections du 27. 11. 1933 sont les premières du canton de Genève lors desquelles la gauche a gagné la majorité des sièges du parlement. Le 9 novembre fut la raison principale de

cette victoire. La gauche unie aux syndicats eut beau jeu de stigmatiser une droite qui s'entre-déchirait et dont le principal programme consistait à dénoncer, attaquer et calomnier les adversaires.

Léon Nicole fut nommé président du gouvernement genevois. Il devint conseiller d'État en charge du département de justice et de police et prit ainsi la place de Frédéric Martin qui l'avait mis en prison.

Ce fut un grand changement pour Léon Nicole. Si par le passé c'avait été lui qui avait organisé les manifestations, à partir de cette élection c'était lui qui devait faire respecter l'ordre public à Genève. C'est ainsi que Léon Nicole décida d'être présent personnellement à chaque manifestation pour mieux pouvoir accomplir sa tâche.⁶³

Les résultats des élections du Grand Conseil:⁶⁴

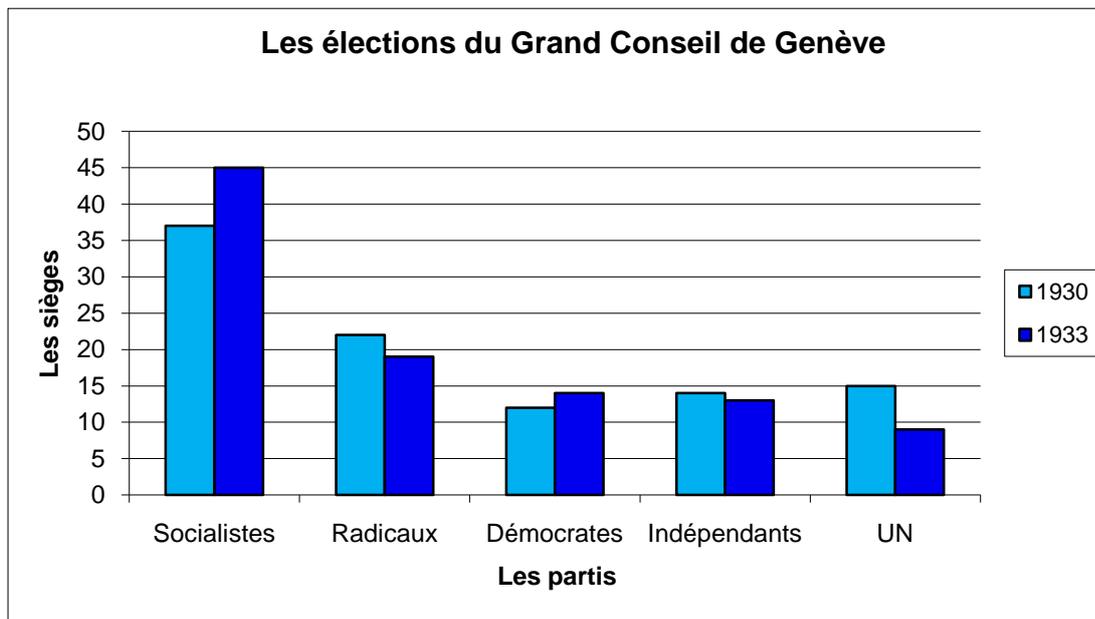


Image 4 : Les élections du Grand Conseil de Genève du 5. 11. 1933

Ce graphique montre les résultats des élections du Grand Conseil de Genève. Comme il est indiqué, les Socialistes ont gagné en 1933 huit places par rapport à 1930 et les Démocrates deux places. Les Radicaux, l'Union Nationale et les Indépendants en ont par contre perdu trois, six et une.

3.5 Les suites pour l'armée

Les événements du 9 novembre 1932 ont aussi eu des conséquences pour l'armée.

En 1932, la loi militaire permettait aux recrues de tirer sur la foule si elles se sentaient vraiment agressées. Les événements du 9 novembre sont une des raisons pourquoi aujourd'hui l'armée ne peut plus engager des recrues pour des tâches d'ordre civil.⁶⁵

En même temps que ce changement de loi, l'organisation pratique de l'armée a été transformée.

En outre, on n'a jamais entendu dire que le major Perret aurait été ultérieurement promu, ce qui veut dire qu'il y a aussi eu des conséquences pour les officiers responsables au moment du drame.

Mais aujourd'hui on ne peut tout de même pas exclure à tout jamais que l'armée tire sur des civils si le gouvernement estimait que le maintien de l'ordre l'exige.

4. Les articles du 27. 10. - 11. 11. 1932 de trois grands journaux suisses soumis à une analyse

4.1 Der Bund

Der Bund a été fondé en 1850. C'est un journal Suisse de langue allemande édité à Berne. *Der Bund* est surtout lu en Suisse allemande mais aussi en Suisse romande. Déjà en 1932 *Der Bund* était un journal très répandu et formait ainsi une part de l'opinion publique.

En 1932, *Der Bund* était encore écrit en gothique et ne reproduisait pas beaucoup d'images. Il y avait l'édition du matin et l'édition du soir.

Pendant la période du 27. 10. - 11. 11. 1932 deux articles seulement ont paru au sujet des événements du 9. 11. 1932.

Aucun de ces deux articles n'a paru avant le 9 novembre, ce qui montre qu'il n'y avait apparemment pas beaucoup d'intérêt à en parler. *Der Bund* n'écrit rien au sujet de la réunion de l'Union Nationale ou de la contre-manifestation des socialistes avant le 9 novembre.

La première fois que *Der Bund* parle de la manifestation à Genève, c'est le jeudi 10 novembre 1932 dans l'édition du soir, n°528. L'article se compose de deux pages entières, à la une et sur la deuxième page du journal.

La prise de position est assez claire.

Titre : « *Strassenschlacht in Genf* »

Sous-titre: « *Die Früchte der Politik Nicoles* » et « *11 Tote – Eine grosse Zahl Verletzte* »

L'article commence avec un résumé des événements du 9 novembre. Le résumé mentionne les blessés et les morts du côté des manifestants mais parle aussi de 15 soldats blessés qui ont dû être transportés à la caserne. *Der Bund* est le seul jusque-là à évoquer des soldats blessés. Même le colonel Lederrey qui dirigeait les troupes ne les a jamais mentionnés.⁶⁶

Le résumé est suivi par des témoignages. Ceux-ci précisent que l'armée a tiré sur la foule après qu'elle avait dû subir des tirs venant de la foule. Ce récit ne correspond à aucun témoignage d'officiers qui se trouvaient sur place.

Aucune arme n'a été trouvée sur les manifestants arrêtés après la manifestation, selon diverses sources dont le livre de Claude Torracinta : « Genève 1930-1939, Le temps des passions ». ⁶⁷

Ce point ne figurait pas non plus dans les chefs d'accusation⁶⁸ lors du procès contre Léon Nicole.

L'article continue avec une rubrique qui retrace les antécédents qui ont amené au drame. Dans celui-ci la majorité du contenu coïncide avec les récits historiques. Il émet l'avis que l'appel de l'Union Nationale, « *mise en accusation publique des sieurs Nicole et Dicker* », ne justifie pas en soi l'excès de réaction du parti socialiste. L'article ne mentionne par contre pas le tract inconnu distribué le 07. 11. 1932:

« *L'immonde Nicoulaz, le juif russe Dicker et leur clique préparent la guerre civile. Ils sont les valets des Soviets. Abattons-les ! A bas la clique révolutionnaire.* »⁶⁹

Pourtant ce tract et la manière d'appel à la mise en accusation reflètent directement les agissements du NSDAP qui avaient lieu en ce moment en Allemagne.

L'article affirme aussi que l'armée, avant de tirer sur la foule, a fait une salve d'avertissement. Selon les témoignages des manifestants ainsi que des officiers, cette salve n'a pas eu lieu.⁷⁰

En résumé, l'article essaie de justifier l'intervention de l'armée et désigne comme uniques coupables du drame les socialistes Jacques Dicker et Léon Nicole.

Le deuxième article a paru le vendredi 11 novembre 1932, n°529, dans l'édition du matin, à la une.

Titre : « *Der Genfer Krawall* »

Au début de l'article, *Der Bund* se prononce unilatéralement contre la gauche :

« *Je mehr Einzelheiten über den Putsch in Genf bekannt werden umso empörender wirken sie. Der Hetzer Nicole, in der Schweiz bekannt als der Spitzenmann des sozialistischen Rückmarsches nach Moskau, hat in der letzten Zeit viel Verdruss gehabt.* »

Au cours de l'article, *Der Bund* justifie l'action de l'armée. En plus, il critique avec véhémence le journal de Berne *Tagwacht* dans lequel un article condamnait les autorités et l'armée.

4.2 Neue Zürcher Zeitung (NZZ)

La première édition est sortie en 1780 sous le nom *Zürcher Zeitung*. En 1821, la *Zürcher Zeitung* a changé et a paru sous le nom *Neue Zürcher Zeitung* avec trois éditions par jour. C'est un journal Suisse de langue allemande mais aussi beaucoup lu en Suisse romande. En 1932, la *NZZ* était déjà un journal très important et beaucoup lu en Suisse et à l'étranger.

Pendant la période du 27. 10. - 11. 11. 1932, il y a plusieurs articles qui ont paru au sujet des événements du 9 novembre 1932 à Genève.

Le premier article a été publié le 9 novembre 1932 juste avant les événements, dans l'édition du matin du n° 2081 sur la deuxième page.

Le titre est très simple « *Genf* ». Il s'agit seulement d'un petit article. Dans cet article, la *NZZ* parle du conflit entre les socialistes et le Conseil d'État au sujet de la demande d'annulation de la réunion de l'Union Nationale dans la salle de Plainpalais. Le texte reproduit la position publiée par le Conseil d'État de Genève. Celui-ci permet à l'Union Nationale de tenir leur réunion et refuse la requête des socialistes.

Le deuxième article a paru le 10 novembre 1932 en troisième et quatrième page de l'édition de midi, n° 2090.

Titre : « *Schwere Unruhen in Genf* »

Sous-titre: « *11 Tote, über 60 Verletzte – Blutige Ausschreitungen der Sozialisten und Kommunisten – Militär greift ein – Die Lage bleibt ernst* »

Cet article de la *NZZ* est écrit de façon neutre et explique les événements du 9 novembre. Comme *Der Bund*, la *NZZ* parle aussi de coups de feu tirés sur des soldats. La *NZZ* dit que les coups de feu sont venus d'une personne qui était dans un appartement. Ce fait mentionné par la presse n'est repris ultérieurement ni par la justice ni lors du procès de Léon Nicole.

En outre, la *NZZ* écrit: « *Noch ist es kaum möglich, sich über die Vorgänge der letzten Stunden ein zusammenhängendes Bild zu machen, noch deren Folgen zu ermessen.* »

Dans cet article la *NZZ* n'accuse ni les socialistes ni l'Union Nationale.

Cet article est suivi d'un autre grand article, sorti le même jour mais dans l'édition du soir, n° 2092. Il se trouve en cinquième page.

Titre : « *Die Unruhen in Genf* »

Dans cet article, la position politique de la *NZZ* change drastiquement. L'article accuse Léon Nicole d'être coupable de tous les événements du 9 novembre et le critique très fortement. Il est aussi écrit que l'Union Nationale avait raison de mettre en accusation Léon Nicole et Jacques Dicker, car leur politique était devenue trop extrême. « *Nicole betreibt aber auch seit langer Zeit eine Hetze, eine Kampagne der Verdächtigung, die an Masslosigkeit ihresgleichen sucht.*

Früher oder später musste es zu einer Reaktion des Bürgertums kommen; die öffentliche Versammlung im Gemeindehaus von Plainpalais war ihr Ausdruck. » Le mouvement fasciste de l'Union Nationale est reconnu par la *NZZ* comme un simple parti bourgeois. Les

provocations de la gauche sont commentées en détail. Les actions et provocations politiques de l'Union Nationale et de Georges Oltramare ne sont par contre pas mentionnées dans l'article, comme par exemple que l'Union Nationale défilait en faisant le salut fasciste à travers la ville de Genève.⁷¹

Ensuite, il est écrit à propos de Léon Nicole : « *Diesem Hysteriker der Revolution gelten Menschenleben nichts.* » D'après la *NZZ*, il allait de soi qu'on devait aboutir aux événements du 9 novembre.

L'article dénonce que quoique les socialistes soient pour la démocratie et le droit de manifestation et de réunion, ils veulent interdire la réunion de l'Union Nationale.

Mais n'est-il pas justement contre la démocratie de mettre en accusation un avis politique comme l'a fait l'Union Nationale ?

En outre, l'article décrit encore une fois tous les événements et l'arrestation de Léon Nicole.

Mais il y a des faits qui n'ont jamais eu lieu. Il est écrit, par exemple, que la gauche aurait pu entrer dans la salle communale de Plainpalais, mais que c'est Léon Nicole qui a refusé sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de place pour tous ses partisans. Dans ce cas pourquoi la gauche a-t-elle essayé de pénétrer dans la salle communale pendant des heures si elle pouvait y entrer dès le début ? Pourquoi quelques manifestants qui ont réussi à y pénétrer se sont-ils fait jeter dehors ?⁷²

Ensuite, il est écrit que l'armée a été agressée physiquement vers le Palais des Expositions et que c'est seulement à cause de ça qu'elle a tiré. Mais au moment où l'armée se trouvait vers le Palais des Expositions, elle avait surtout peur d'être agressée. C'est à cause de cette peur qu'elle a tiré et d'ailleurs sur la foule et non pas vers les pieds de la foule comme la *NZZ* l'écrit. Autrement il n'y aurait pas eu des personnes blessées par des balles à la tête.

Le 11 novembre 1932 dans l'édition du matin, n° 2095, un article a encore paru dans la *NZZ*. L'article est à la une.

Titre : « *Nach den Unruhen in Genf* »

L'article décrit le danger venant des extrémistes du parti socialiste qui veulent imposer leur ligne politique à tout le parti socialiste. Selon la *NZZ*, ils avaient déjà bien réussi, car la direction du parti socialiste a assuré Léon Nicole de son soutien.

En outre la *NZZ* appelle les autorités à être vaillantes, car la gauche pourrait profiter de la situation et appeler à des émeutes :

« ... ; *aber bei der Unberechenbarkeit der Entschlüsse einer stets zwischen Demokratie und Diktatur hin- und herpendelnden Führerschaft tut die Öffentlichkeit gut, auf alle Eventualitäten gefasst zu sein und nötigenfalls darauf zu reagieren mit dem bereits durch die vorsorglichen Massnahmen des Bundesrates bekundeten festen Willen, jeden Angriff auf die Ordnung entschlossen abzuweisen.* »

Plus loin, il est écrit que le Conseil Fédéral justifie l'action de l'armée en raison de l'article 3 de la loi militaire pénale qui est entrée en vigueur le 27 juin 1927 et qu'il cite ainsi :

« *Im Fall aktiven Dienstes unterstehen dem Militärstrafrecht überdies, wenn und soweit der Bundesrat die Unterstellung beschliesst,*

1. Zivilpersonen, die sich schuldig machen, eines Verbrechens oder Vergehens gegen einer Wache, der Befehlsanmassung, der landesverräterischen Nachrichtenverbreitung,... »

Finalement, l'article indique que le Département militaire fédéral a ouvert une enquête interne pour analyser les circonstances de l'intervention des troupes du 9 novembre 1932 à Plainpalais.

4.3 La Tribune de Genève

La Tribune de Genève est un journal de la Suisse romande qui paraît à Genève depuis 1879 avec une seule édition par jour. C'est le seul des trois journaux que j'ai choisis qui soit illustré avec des images en 1932. Le premier article concernant la manifestation du 9 novembre a paru le jour même dans le n° 265 à la sixième page. Il est très court.

Titre : « *Avant la manifestation de l'Union nationale – Une lettre du Conseil d'État* »

Il s'agit de la lettre que les socialistes ont reçue du Conseil d'État en réponse à leur demande d'interdire l'assemblée de l'Union Nationale. Après un bref rappel des faits, l'article reproduit la lettre.

Très bizarrement, *La Tribune de Genève* est le seul des trois journaux qui attend le 11 novembre 1932 pour parler des événements du 9.

L'article prend toute la cinquième page du n° 267.

Titre : « *Assaillis et frappés par des manifestants des soldats tirent sur la foule. Il y a dix morts et de nombreux blessés.* »

Le titre est très partial et rend la gauche coupable.

L'article essaye d'expliquer les raisons de cette fusillade.

Plusieurs fois, il exprime des condoléances envers les parents des victimes.

En outre, il est mis : « *Pourtant il importe qu'on le sache, les soldats étaient en état de légitime défense.* » Cette citation montre que la *Tribune de Genève* essaye de protéger l'armée. L'article décrit plusieurs fois le déroulement de l'assemblée de l'Union Nationale dans la salle communale.

L'article est très émouvant et s'adresse presque uniquement aux blessés. Le texte contient aussi une petite interview avec le plt. Burnat qui explique qu'ils ont été obligés de tirer. L'article se termine par une liste des morts et des blessés.

Le deuxième article de la *Tribune de Genève* est dans la même édition que le précédent, à la huitième page.

Titre : « *Après les sanglants événements de la soirée de mercredi au boulevard du Pont-d'Arve* »

L'article commence en racontant les événements selon la vue de plusieurs personnes qui se trouvaient au moment de la fusillade dans leurs appartements près du Palais des Expositions.

Ensuite, c'est le major Perret qui explique les événements du début jusqu'à la fin. Pour celui-ci « *c'est un miracle que les soldats n'aient pas fait usage de leurs armes* » au moment où la foule les avait attaqués. En outre, il semble être très fier d'avoir dit au plt. Burnat : « *Vous pouvez y aller, tirez.* »

Puis c'est au tour du directeur de l'hôpital cantonal de raconter ses expériences.

Le prochain passage s'intitule « *Poignants détails* ». Il parle de différentes victimes et de la mort de M. Henri Fürst (président du parti communiste) d'une manière très crue : « *Ce manifestant, un communiste, a reçu plusieurs balles dans la tête, qui a sauté comme une grenade. Il ne restait de celle-ci qu'une partie de la mâchoire.* »

Dans le paragraphe suivant : « *Une proclamation du Conseil d'État* », le Conseil d'État s'adresse à la population genevoise :

« *Citoyens,*

Notre ville a été hier soir le théâtre de scènes douloureuses.

Le Conseil d'État avait le devoir impérieux de faire respecter l'ordre public par les moyens légaux.

Les forces de police et la troupe ont été attaquées.

L'ordre a été rétabli.

Le Conseil d'État est décidé à le maintenir, il agira avec énergie contre les perturbateurs.

Il invite la population au calme.

Les attroupements et les cortèges sont interdits. Les citoyens doivent s'abstenir de stationner dans les rues et sur les places.

Il compte sur le patriotisme et la bonne volonté de tous pour faciliter sa tâche dans ces circonstances.

Au nom de la population, le Conseil d'État s'incline respectueusement devant les victimes innocentes de l'émeute.

Genève, le 10 novembre 1932.

Martin Frédéric, président du Conseil d'État ; Lachenal Paul, vice-président du Conseil d'État ; Desbaillets Alfred, Turrettini Edmond, Bron Antoine, Picot Albert, Grosselin Ernest, conseiller d'État. »

Cette proclamation est suivie de l'interdiction du journal socialiste le *Travail* sur la voie publique et de l'arrestation de Léon Nicole.

4.4 Bilan de l'analyse des trois journaux

L'analyse des trois journaux montre qu'ils sont tous les trois plutôt du même avis. Ils essaient pareillement d'expliquer les causes qui ont amené aux événements du 9 novembre 1932. Ils défendent l'armée et l'Union Nationale et accusent la gauche d'être responsable.

La Tribune de Genève et la *NZZ* publient deux grands articles qui ne représentent pas du tout le même avis. Dans la *NZZ*, c'est le deuxième article « *Schwere Unruhen in Genf* » qui a paru le 10 novembre 1932. Celui-ci est écrit de façon neutre et n'émet pas de grandes critiques contre la gauche. Le troisième article « *Die Unruhen in Genf* » représente, par contre, tout à fait une autre position. Cet article critique très fortement les socialistes.

Dans *La Tribune de Genève*, le deuxième article « *Assaillis et frappés par des manifestants, des soldats tirent sur la foule. Il y a dix morts et de nombreux de blessés.* » est très émouvant. Bien que le titre ne soit pas du tout pro-socialiste, il ne les critique pratiquement pas.

Le troisième article par contre, « *Après les sanglants événements de la soirée de mercredi au boulevard du Pont-d'Arve* », est très partial et essaye d'imputer le plus de fautes possibles aux socialistes.

La Tribune de Genève et la *NZZ* ont une forte double morale, car elles essaient de s'adapter aux deux mouvements opposés du peuple (gauche-droite), mais sans être une seule fois du côté des socialistes ou clairement contre l'Union Nationale.

Tous les journaux soulignent que la réunion de l'Union Nationale est un droit démocratique. A ce sujet, j'ai trouvé une petite dépêche dans *La Tribune de Genève* du 11 novembre 1932 très éloquente sur l'ambiance politique à cette époque et qui montre le jugement porté selon qui empêche qui de parler:

Titre : « *Une manifestation troublée* »

« *Un certain nombre de communistes avaient organisé mercredi soir, à la maison du peuple, à Lausanne, une manifestation pour fêter le 15^{me} anniversaire de la révolution bolchéviste. Des contre-manifestants ayant lancé des boules puantes dans la salle, la séance a été suspendue. Les communistes siègeront alors dans une autre salle. On ne signale pas d'autres incidents.* »

Un autre aspect montre une certaine manipulation de la part des journaux. A la même page où les événements tragiques du 9 novembre sont expliqués, *Der Bund* n° 528, commence une rubrique « *Aus dem Tagebuch einer Kompanie* », qui relate des anecdotes un peu triviales dans une compagnie militaire.

Tous ces aspects montrent que ces trois journaux sont assez partiaux et que l'exactitude du déroulement des événements du 9 novembre 1932 à Genève y est très aléatoire.

5. Bilan

Comment une chose pareille a-t-elle pu arriver en Suisse ?

En 1932, il y avait non seulement la crise économique qui provoqua beaucoup de chômeurs et beaucoup de grèves, mais en plus il régnait une grande tension entre la gauche et la droite. La droite devenait de plus en plus forte au niveau européen, elle était représentée par le dictateur Mussolini en Italie et la montée de Hitler en Allemagne.

Voyant toutes les répressions qui sévissaient dans ces deux pays, la gauche suisse a essayé de réagir contre ce développement. Il faut encore souligner qu'en partie les autorités avaient plus de tolérance envers les activités fascistes qu'envers celles de la gauche.

A Genève, c'était Georges Oltramare qui représentait le fascisme. Le parti auquel il appartenait, l'Union Nationale, a mis en accusation les dirigeants socialistes Léon Nicole et Jacques Dicker d'après les modes publics instaurés en Allemagne nazi. La gauche voulait réagir à ce qu'elle considérait comme une provocation.

Réalisant que des troubles étaient sur le point de se produire, le gouvernement genevois a demandé à la Confédération des troupes militaires en soutien car, à cette époque, les effectifs de police n'étaient pas encore aussi nombreux qu'aujourd'hui, il n'existait pas de formation qui aurait permis de gérer de telles situations.

Une grave erreur de la part des autorités militaires fédérales a été d'envoyer des recrues et non pas des soldats expérimentés. Une approche intéressante est celle que j'ai apprise de Monsieur Jürg Stüssi, à savoir que l'envoi de recrues et non de soldats aurait pu avoir une cause économique. En plus, les officiers n'étaient pas à la hauteur de cette tâche.

Toutes ces circonstances ont finalement abouti aux événements tragiques du 9 novembre 1932. Mais ce drame aurait probablement pu être évité si on avait fait appel à des soldats et des officiers qualifiés ou si le gouvernement avait interdit la réunion contestée de l'Union Nationale dans la salle de Plainpalais.

Je pense que personne n'a voulu que ces événements aboutissent à un tel drame. Sauf peut-être l'Union Nationale pour laquelle cet événement a bien abouti à ce qu'elle voulait : évincer les conseillers nationaux Léon Nicole et Jacques Dicker. Du moins dans un premier temps, car ensuite le peuple genevois, épuisé par l'ambiance d'état de siège qui pesait sur la ville et révolté par les suites du krach de la Banque de Genève, s'est soudé derrière la gauche et a élu Léon Nicole à la tête de son gouvernement.

En conclusion, je dirais que c'est peut-être ainsi que se forment et se renforcent les démocraties. Celle de la Suisse n'était même pas centenaire en 1932. Suite à ces événements, aussi bien les autorités politiques que les autorités militaires fédérales ont pris des dispositions pour que le service d'ordre soit exécuté par des effectifs formés. Sans jamais pouvoir exclure tout risque, il semble toutefois raisonnable d'estimer qu'un tel événement ne se reproduira plus.

6. Sources

Littérature :

- 1932 *In* : Chronique de l'humanité, Larousse 1986, p. 1052-1053
- Tackenberg Marco et Wisler Dominique : Die Massaker von 1932. *In*: Revue suisse de science politique, 1998 vol. 4 (2), p. 51-79
- Genève, le 9 novembre 1932 : Brochure éditée par l'organisation de jeunesse du Parti Socialiste Ouvrier en octobre 1982. 39 p.
- Rey Michel : Genève 1930-1933 : la révolution de Léon Nicole. Berne : Lang, 1978. 309 p.
- Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. 880 p.
- Torracinta Claude : Genève 1930-1939 : Le temps des passions. Genève : Tribune éditions, 1978. 225 p.
- Weber Max : L'année de crise 1932. *In* : Revue syndicale suisse n°2, février 1933, p. 33-41

Documentaires :

- Genève, le 9 novembre 1932. Un film de Jacqueline Veuve (1992)
- Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, Documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre (1977)

Sites internet visités :

- www.socialinfo.ch (04. 08. 2008)
- www.lescommunistes.org (04. 08. 2008)
- www.fonjallaz.net (13. 09. 2008)
- www.laliberte.ch (07. 10. 2008)
- www.bfs.admin.ch (10. 10. 2008)
- www.cgas.ch (04. 08. 2008)
- www.fr.wikipedia.org (15.11.2008)

Journaux :

- Der Bund, Strassenschlacht in Genf, 10. 11. 1932, n° 528, p. 1-2
- Der Bund, Der Genfer Krawall, 11. 11. 1932, n° 529, p. 1
- Neue Zürcher Zeitung, Genf, 9. 11. 1932, n° 2081, p. 2
- Neue Zürcher Zeitung, Schwere Unruhen in Genf, 10. 11. 1932, n° 2090, p. 3-4
- Neue Zürcher Zeitung, Die Unruhen in Genf, 10. 11. 1932, n° 2092, p. 5
- Neue Zürcher Zeitung, Nach den Unruhen in Genf, 11. 11. 1932, n° 2095, p. 1
- La Tribune de Genève, Avant la manifestation de l'Union nationale – Une lettre du Conseil d'État, 9. 11. 1932, n° 265, p. 6
- La Tribune de Genève, Assaillis et frappés par des manifestants des soldats tirent sur la foule. Il y a dix morts et de nombreux de blessés, 11. 11. 1932, n° 267, p. 5
- La Tribune de Genève, Après les sanglants événements de la soirée de mercredi au boulevard du Pont-d'Arve, 11. 11. 1932, n° 267, p. 8

Interview :

- Interview avec Monsieur Jürg Stüssi

Crédits photographiques :

- Image 1 : Torracinta Claude : Genève 1930-1939 : Le temps des passions. Genève : Tribune éditions, 1978. p. 6
- Image 2: Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, Documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- Image 3 : Torracinta Claude : Genève 1930-1939 : Le temps des passions. Genève : Tribune éditions, 1978. p. 124
- Image 4 : Graphique réalisé d'après les données d'Alex Spielmann : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936, comparaison : p.37/p.431
- Image 5 : Torracinta Claude : Genève 1930-1939 : Le temps des passions. Genève : Tribune éditions, 1978. p. 146

Annexes

Interview avec Monsieur Jürg Stüssi, historien militaire, directeur de la bibliothèque « Am Guisanplatz » et Colonel*

- **Quelle est la tâche d'un historien militaire ?**

Je suis responsable de la bibliothèque militaire à la Guisanplatz. Mon devoir est de diriger cette entreprise, qui s'occupe de la documentation de toute la Confédération. Historien militaire je le suis par ma formation, mais c'est une activité privée.

- **Que pensez-vous en tant qu'historien militaire des événements du 9. 11. 1932 ?**

Le 9 novembre est le résultat de la collision des deux totalitarismes, le rouge et le noir.

A la tête du totalitarisme rouge, il y avait Léon Nicole, un communiste, et à la tête du totalitarisme noir, il y avait Georges Oltramare, un fasciste.

Il est certain que l'état est obligé de garder l'ordre. Le grand problème qu'il y avait à cette époque était qu'il n'y avait pas assez d'effectifs policiers. Alors on a demandé le soutien de l'armée. Mais il ne faut pas oublier que là, il s'agit de l'année 1932 et non pas d'aujourd'hui. En 1932, c'était tout à fait en ordre de faire appel à l'armée, car c'était réglé dans la loi fédérale.

Mais il faut dire que les soldats n'étaient pas assez qualifiés du tout pour cette intervention et c'est ce qui a amené à cet événement tragique. Comme les soldats n'étaient pas assez qualifiés, il y aurait dû y avoir des dirigeants à la hauteur. Mais les officiers étaient dépassés par les faits. Au lieu que les recrues bougent en groupes, elles ont avancé en ligne ou seules et c'est ainsi qu'elles ont été démoralisées et qu'elles ont finalement dû se retirer vers le Palais des Expositions.

Il est aussi clair que les officiers ont réagi de façon complètement exagérée.

En résumé : je ne peux qu'être d'accord avec ce qui est mis sur la pierre commémorative qui se trouve sur la plaine de Plainpalais: « Plus jamais ça ! ».

- **Pourquoi a-t-on pris des recrues et non pas des soldats qualifiés ?**

J'ai un ami de longue date qui, il y a longtemps, m'a raconté qu'on aurait aussi très bien pu prendre des soldats. Naturellement cela prenait un peu plus de temps. Mais dans ces années-là, les soldats étaient très vite mobilisés. Ça allait beaucoup plus vite qu'aujourd'hui, car ils avaient un équipement plus sommaire et ils avaient aussi tous leur arme à la maison.

Mais si on avait pris des soldats, a dit mon vieil ami, ceux-ci auraient coûté beaucoup plus cher. C'était alors moins cher de prendre des recrues qui recevaient de toute façon déjà une solde et qui, par ce fait, ne provoquaient pas de coûts supplémentaires. C'est incroyable. Mais si on connaît les causes qui expliquent la pression d'économiser dans ces années-là, eh bien, on peut le comprendre.

Plus tard, on a raconté qu'ils avaient pris des recrues parce qu'il n'y avait pas eu assez de temps pour mobiliser des soldats. Ils ont aussi raconté qu'il n'y avait pas de soldats à disposition. C'est sûr, ça on l'invente après. C'est toujours comme ça quand quelque chose ne s'est pas déroulé comme on le voulait.

- **Comment les dirigeants militaires d'aujourd'hui voient-ils cet incident du 9 novembre ? Surtout en ce qui concerne l'ordre d'ouvrir le feu.**

Alors là on doit parler de la Constitution. L'ordre dans l'intérieur du pays est encore un devoir de la Confédération. Si on ne peut pas faire respecter l'ordre par la police, on doit le faire avec l'armée. Si la menace est conforme, alors on doit aussi le faire avec les armes. Si c'est nécessaire, il faut qu'on fasse appel à l'armée. Encore aujourd'hui on ne peut pas exclure que l'armée ne tire pas. Mais c'est clair qu'à Genève, il s'agit surtout de responsables qui étaient incapables.

Naturellement aujourd'hui la probabilité que cela arrive a baissé. Premièrement, l'armée est une « learning organisation » et deuxièmement la police a extrêmement grandi en effectifs. Elle sait accomplir beaucoup mieux les devoirs du service d'ordre qu'à l'époque.

- **Est-ce que le major Perret avait le pouvoir de donner l'ordre d'ouvrir le feu sans devoir consulter ses supérieurs ?**

Dans des situations pareilles vous êtes seul et vous devez prendre les décisions seul. C'est un état d'urgence. Ce n'est même pas possible de faire autrement que ce qu'il a fait. Mais c'est clair que sa réaction fut démesurée. J'ai déjà mentionné qu'il n'aurait pas dû donner l'ordre d'ouvrir le feu.

- **Comment est-ce qu'on juge l'entrée en action de recrues au lieu de soldats expérimentés ?**

C'était une faute qu'on a essayé d'expliquer en disant qu'il n'y avait pas assez de temps pour mobiliser des soldats. Mais moi je n'en suis pas du tout convaincu.

- **Y a-t-il eu une enquête interne de l'armée après le 9 novembre ?**

Oui, bien sûr, c'est clair. Tout a été examiné. On n'a jamais entendu que ce major Perret soit devenu commandant. Au militaire on ne punit pas absolument quelqu'un mais on peut faire qu'il ne soit pas promu. Il ne s'agit pas d'un massacreur qui a provoqué un bain de sang, mais d'un dirigeant qui était tout simplement dépassé.

- **Y a-t-il des directives ou des lois militaires qui ont changé à cause de cet événement ?**

Oui. Il y a les aspects pratiques qui ont été changés et aussi des lois militaires.⁷³ L'armée a vraiment appris quelque chose de cet événement. C'est aussi une raison pourquoi aujourd'hui on ne peut plus employer de soldats pour les manifestations.

En plus, il ne faut pas oublier que la police peut mieux prendre en charge le service d'ordre.

- **Où se trouve la limite aujourd'hui d'une entrée en action de la l'armée contre la population civile ?**

L'armée veut toujours éviter cette situation. L'armée ne la recherche pas du tout. Le 9 novembre 1932 elle ne l'a pas recherchée non plus, elle a été convoquée par les autorités civiles. Mais c'est impossible d'exclure que l'armée ne fasse plus d'intervention. On ne sait jamais ce qui peut arriver.

Comme la police a massivement augmenté ses effectifs, on ne demande plus aussi vite l'intervention de l'armée que dans le temps, mais on ne peut pas l'exclure.

* Cette interview a été traduite du suisse allemand en français. L'interview n'a pas été traduite mot à mot. Monsieur Jürg Stüssi a donné cette interview à titre personnel.



Image 5: Affiche des socialistes pendant la campagne électorale en 1932

Notes et références

- ¹ <http://www.cgas.ch/9novembre/spip.php?article47> (16.11.2008)
- ² Organisation faïtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève
- ³ « Mourir en manifestant – Répressions en démocratie – le 9 novembre 1932 en perspective » les actes du colloque du 7 novembre 2007 publiés par les Éditions d'en bas de Lausanne et l'AEHMO (Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier)
- ⁴ www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01.html
- ⁵ Weber Max : L'année de crise 1932. *In* : Revue syndicale suisse n°2, février 1933
- ⁶ www.lescommunistes.org/spip.php?article264
- ⁷ La paix du travail qui permet de régler les conflits entre les travailleurs et le patronat n'a été conclue qu'en 1937.
- ⁸ Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. 880 p.
- ⁹ 1932 *In* : Chronique de l'humanité, Larousse 1986, p. 1052-1053
- ¹⁰ Tackenberg Marco et Wisler Dominique : Die Massaker von 1932. *In*: Revue suisse de science politique, 1998 vol. 4 (2), p. 51-79
- ¹¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Oltramare#Activit.C3.A9s_politiques_en_Suisse (15.11.2008)
- ¹² Torracinta Claude : Genève 1930-1939 : Le temps des passions. Genève : Tribune éditions, 1978. 225 p.
- ¹³ Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. 880 p.
- ¹⁴ <http://www.lescommunistes.org/spip.php?article736> (15.11.2008)
- ¹⁵ En 1932 Plainpalais s'écrivait encore avec m
- ¹⁶ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ¹⁷ Genève 1930-1939, Le temps des passions, Tribune éditions du département d'édition et de publications de la S.A. Tribune de Genève (1978), Page 118
- ¹⁸ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ¹⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Oltramare
- ²⁰ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ²¹ Genève, le 9 novembre 1932, Brochure éditée par l'organisation de jeunesse du Parti Socialiste Ouvrier en octobre 1982, p. 17
- ²² Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ²³ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ²⁴ Genève, le 9 novembre 1932. Un film de Jacqueline Veuve (1992)
- ²⁵ Genève, le 9 novembre 1932, Brochure éditée par l'organisation de jeunesse du Parti Socialiste Ouvrier en octobre 1982, p. 18
- ²⁶ Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. p. 181-182
- ²⁷ Interview avec Monsieur Jörg Stüssi
- ²⁸ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ²⁹ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977

-
- ³⁰ Inscription de la plaque commémorative qui figure sur le monument aux victimes du 9 novembre 1932 à Genève sur la plaine de Plainpalais.
- ³¹ Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. 880 p.
- ³² Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ³³ Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. p. 195.
- ³⁴ Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. 880 p.
- ³⁵ Premier lieutenant
- ³⁶ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ³⁷ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, Documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ³⁸ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, Claude Torracinta, p.122
- ³⁹ Genève 1930-1933 : la révolution de Léon Nicole, Michel Rey, p. 138
- ⁴⁰ Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. 880 p.
- ⁴¹ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁴² Genève 1930-1933 : la révolution de Léon Nicole, Michel Rey, p. 138
- ⁴³ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, Documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁴⁴ Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. 880 p.
- ⁴⁵ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁴⁶ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁴⁷ <http://www.cgas.ch/9novembre/spip.php?article1>
- ⁴⁸ <http://www.lescommunistes.org/archives/9novembre/>
- ⁴⁹ Torracinta Claude : Genève 1930-1939 : Le temps des passions. Genève : Tribune éditions, 1978. 225 p.
- ⁵⁰ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁵¹ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁵² Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. 880 p.
- ⁵³ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁵⁴ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁵⁵ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁵⁶ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977

-
- ⁵⁷ Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. 880 p.
- ⁵⁸ Tackenberg Marco et Wisler Dominique : Die Massaker von 1932. *In: Revue suisse de science politique*, 1998 vol. 4 (2), p. 68
- ⁵⁹ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁶⁰ Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981, p. 393
- ⁶¹ Torracinta Claude : Genève 1930-1939 : Le temps des passions. Genève : Tribune éditions, 1978. p. 146 : *Image 5: Affiche des socialistes pendant la campagne électorale en 1932. (voir en annexe)*
- ⁶² Torracinta Claude : Genève 1930-1939 : Le temps des passions. Genève : Tribune éditions, 1978. p.143
- ⁶³ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁶⁴ Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. 880 p.
- ⁶⁵ Ordonnance sur le recours à la troupe pour assurer le service d'ordre (OSO), SR 513, 71, du 3 septembre 1997, « Art. 2 Missions et conditions d'intervention, ⁴Aucune formation de recrues ne doit être formée ni engagée pour assurer le service d'ordre. »
- ⁶⁶ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁶⁷ Torracinta Claude : Genève 1930-1939 : Le temps des passions. Genève : Tribune éditions, 1978, p. 123-124.
- ⁶⁸ Spielmann Alex : L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition. Lausanne : Ed. Payot, 1981. p 375-378
- ⁶⁹ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁷⁰ Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁷¹ Torracinta Claude : Genève 1930-1939 : Le temps des passions. Genève : Tribune éditions, 1978. p.76
- ⁷² Genève : le temps des passions. Les morts du 9 novembre, documentaire de Claude Torracinta et Bernard Mermod, *Temps présent*, TSR, 24 novembre 1977
- ⁷³ Ordonnance sur le recours à la troupe pour assurer le service d'ordre (OSO), SR 513, 71, du 3 septembre 1997, Art. 2 Missions et conditions d'intervention, ⁴Aucune formation de recrues ne doit être formée ni engagée pour assurer le service d'ordre.

Der Bund

Redaktion,
Verlag, Druck und Expedition:
Eskingerstrasse 1
Telephon: 21.211
(21.212, 21.213, 21.214)
Postfach 111/75

Publicitas,
Schweizerische Annoncen-Expedition
Actien-Gesellschaft
Annoncenbureau in Bern:
Postfachplatz 2
Telephon: 21.211
Postfach 111/27

Das Erscheinen postumal in der Woche, mit Sonntags-
blatt „Der kleine Bund“ und Beilagen

Organ der freiheitlich-demokratischen Partei

Eidgenössisches Zentralblatt und Berner Zeitung

Jede Postabteilung für die Zustellung von Zeitungen an
bestimmte Stellen oder Tages mit abgeben

Abonnementspreise: Bern-Stadt: halbjährlich Fr. 12.50, vierteljährlich Fr. 6.50. Schweiz, bei der Ep-
destellung: halbjährlich Fr. 15.—, vierteljährlich Fr. 7.80; bei der Post bestellt je 30 Rappen mehr; für Zu-
unter Einzelabnahme vierteljährlich 50 Rappen mehr. — Abrechnung je 30 Rappen. Preis im Einzel-
5 Rappen, aber gegen Einzahlung von 20 Rappen in Briefmarken. — Postabonnements für das Ausland
Bekanntmachung des Verlegers aufgegeben, und dort ist der Abonnementspreis zu erfragen. In denjenigen Staaten
Abonnements noch nicht entgegengekommen werden, werde man sich direkt an die Expedition des „Bund“.

Nr. 528

Abonnementspreise für alle übrigen Staaten des Weltverkehrs: halbjährlich Fr. 22.—, vierteljährlich Fr. 12.—,
monatlich Fr. 7.— bei täglicher direkter Zustellung unter Anrechnung. Uebersee halbjährlich Fr. 27.—, vierteljähr-
lich Fr. 15.—, monatlich dreimalige Erhebung. Man abonniert direkt bei der Expedition des „Bund“. Einzahlung
des Betrages durch Postanweisung oder Bankcheck. — Postabonnements: die einjährige Grundgebühr oder deren Rest:
für die Schweiz 50 Rappen; für das Ausland 75 Rappen. Postabonnements Fr. 2.50, Ausland Fr. 2.50. Abonnements-
preise: Publicitas Schweizerische Annoncen-Expedition A.-G. in Bern und deren Filialen in Zürich und Basel.

Straßenschlacht in Genf

Die Früchte der Politik Nicoles

11 Tote — Eine große Zahl Verletzte

Eine Versammlung der Union nationale gibt
Anlaß zu sozialdemokratischen Ausschreitungen
ag. Genf, 10. d. Die Union Nationale
veranstaltete am Mittwochabend eine Versamm-
lung in der Salle Communale de Plainpalais,
um öffentlich Beschwerde zu führen gegen die Na-
tionalräte Nicole und Dider. Das von sozialdemo-
kratischer Seite verlangte Verbot der Abhaltung
dieser Versammlung war vom Stadtrat abge-
lehnt worden, weil sie in einem geschlossenen Lo-
kal und nicht unter freiem Himmel stattfinden-
vor dem Versammlungslokal in der Rue de Ca-
rouge wurden am Mittwochabend die Zu-
gänge durch ein großes Polizeiaufgebot
abgesperrt. Der Versammlungslokal selbst
war schon vor Beginn der Versammlung besetzt
und als um halb 9 Uhr alt Nationalrat Stein-
meh die Versammlung eröffnete, war alles über-
füllt. Unterdessen sprachen auf der Straße Na-
tionalrat Nicole und Tronchet und Lebet
zu der Menge. Gegen 9 Uhr wurden von den
Demonstranten die

Polizeisperrungen durchbrochen,
so daß die Polizei einschreiten mußte.

Eine Rekrutenschule sucht Ordnung zu schaffen
Rekruten werden verprügelt —
Gewehre zerbrochen
Maschinengewehrfire

Die Kundgebung vor der Salle Communale
von Plainpalais artete um 21.30 Uhr zu reinem
Aufruhr aus. Als die Kompanie III/1 der In-
fanterie-Rekrutenschule auf Erlaßen der Polizei
eintraf, wurden die Soldaten von der Menge
angegriffen. Zahlreiche Rekruten wurden
in die Menge hineingerissen und geschlagen.
Die Gewehre wurden ihnen entrissen und auf
dem Boden zertrümmert. Auf der Straße
lagen leichte Maschinengewehre mit zerbrochenem
Kolben. Die Soldaten zogen sich nach dem Bou-
levard de Pont d'Arve zurück und schossen mit
Maschinengewehren, als sie sich umzingelt und
angegriffen sahen. Etwa zehn Demonstranten er-
litten schwere Verletzungen. Einer der Verletz-
ten ist inzwischen gestorben. Die Menge demon-
striert in den Straßen der Umgebung gegen das
Militär. Zurzeit reizt sich die Erregung immer
noch und Lastwagen mit Maschinengewehr-
abteilungen werden herangeführt. In verschiedene
Restaurants wurden Verletzte mit Kopfschüssen
gebracht. Sanitätswagen verbringen die Verletz-
ten unverzüglich ins Spital. Die Polizei muß
andauernd in der Umgebung des Versammlungs-
lokals vorgehen.

Bis Mittwoch 23 Uhr zählte man drei Tote
und etwa 15 Schwerverletzte.

Um 23 Uhr drängte sich die Menge noch im-
mer in allen Straßen der Umgebung des Ge-
meindehauses. Gendarmerie und Militär hielten
die Menge im Zaum. Ferner stehen an ver-
schiedenen Straßen Lastwagen mit Maschi-
nengewehren, zum Einschreiten bereit.

Bis jetzt, kurz nach Mitternacht, wurden 30
Verletzte nach den Spitalern verbracht, unter
ihnen eine Anzahl Schwerverletzte. Weiter
wurden 15 verletzte Soldaten nach der Kaserne
transportiert.

Die von der Union nationale einberufene Ver-
sammlung verlief selbst ohne besondere Zwei-
schensfälle, nachdem die Zwischenrufer, welche die
Redner zu fördern versuchten, entfernt worden
waren. Nach Steinmeh sprachen noch der Par-
teipräsident Advokat William Droin, ferner de
Stouff, Dupont, Cadanel und Georges Oltremare
vom „Pilor“.

Um 1 Uhr wurden die aufgebauten Gendar-
merie- und Militärabteilungen zurückgezogen.

Zehn Tote und 40 Verletzte

Um 1 Uhr 30 morgens war die Zahl der
Todesopfer der gestrigen Zusammenstöße auf
zehn gestiegen. Man zählt rund 40 Verletzte.

Nachführung des Staatsrats

In der Nacht zum Donnerstag trat der Gen-
fer Staatsrat zu einer dringenden Sitzung zu-
sammen, um die gestrigen Unruhen zu bespre-
chen und begünstigte Beschlüsse zu fassen.

Ruhe

Gegen 2 Uhr morgens fanden noch kleine
Gruppen von Kengierigen am Boulevard du
Pont de l'Arve vor dem Ausstellungsgelände, wo
sie gestern die blutigen Ereignisse abspielten.
Als ein Automobil mit Soldaten passierte, er-
litten Pfeifen aus diesen Gruppen Kurz dar-
auf herrschte Ruhe.

Berichte von Augenzeugen

Ein organisierter Überfall

Ept. Genf, 10. d. Die große Zahl der Toten
und Verwundeten erklärt sich aus der Art der
Zwischenfälle über die Augenzeugen folgendes
berichten: Die Demonstranten, die sich gegen
8 Uhr abends in großen Mengen an der Rond-
point in Plainpalais versammelten, waren
zu 2000 bis 3000 offensichtlich mit Vorbe-
dacht organisiert, was daraus zu entneh-
men ist, daß Hunderte von ihnen sich mit Tril-
lerpfeifen versehen hatten und auf dem Ver-
sammlungsplatz, nachdem mehrere Redner ge-
sprochen hatten, ein ohrenbetäubendes Pfeifen-
konzert anstimmten. Gegen 9 Uhr abends durch-
brachen die Demonstranten den schwachen Poli-
zeilordon und kamen in hellen Haufen gegen
das Versammlungslokal der Union nationale.
Benige Meter vor dem Gemeindehaus wurden
sie von einer starken Polizeileute noch einmal
aufgehalten; hier begannen die tragischen Er-
eignisse. Die Demonstranten versuchten, durch
die Seitenstraßen von hinten her in das Ge-
meindehaus einzudringen. In dieser bedrohlichen
Situation rief die Polizei die Unterstützung von
zwei Kompanien Militär an, die zur Absper-
rung und Sicherung des Gemeindehauses nach
den verschiedenen Richtungen hin auf die Zu-
gangstraßen verteilt wurden. Kaum hatten die
Truppen ihre Plätze eingenommen, forderten
verschiedene Rädelsführer die Demonstranten
auf, den Soldaten die Gewehre abzunehmen
und die Stahlhelme vom Kopf zu schlagen. Trotz
wiederholter Aufforderungen der Polizei und
der Truppenführer, die Straßen freizugeben,
wurden plötzlich mehrere Soldaten überfall-

Dem Tagebuch einer Kompanie

1.
Divisionstammandant stand auf dem Feld-
hügel und berief die Kompaniekomman-
dant zu Pferd sprengen diese die Anhöhe.
Einem der 30er, der zwar das Dienst-
ent auswendig wußte, jedoch als Reiter
wenig Ruhm geerntet hatte, ging der
durch und steuerte schnurstracks nach einer
igen, freistehenden Eiche. Der Hauptmann,
nehmende Gefahr wohl miternend, versuchte
es, das tolle Tier von seiner eingeschlagenen
ng und damit aus dem Bereiche der dro-
Kette zu vertreiben. Plötzlich hing sein
zu einem der Kette und der Reiter quers

schaden. Die Soldaten nahmen davon Kenntnis
und „zogen einen Füsilier nach“. Als nun dieser
Coiffeur-„Sehling“, wie sie ihn nannten, am
Samstag das erste Mal rasierte, erkundigte sich
einer nach dem Standort von dessen Tätigkeit.
Er bekam von einer Schildwache die Antwort:
„Gang nume da hingers Huus, du ghörst se de
scho Brüchle“.

3.
Füsilier A. hatte zwischen zwei und vier Uhr
nachts, wo er vor Rundesoffizieren sicher zu sein
glaubte, ein dringendes Bedürfnis, ließ sein Ge-
wehr mit aufgeschlagenem Bajonett vor seinem
Schilberhäuschen angelehnt stehen und tat, was
keine Schildwache bei Leib und Leben jemals
tun sollte: er verließ seinen Posten. Zu derselben
Zeit erschien ein Rundesoffizier auf der Wache

ich meine Kleider bei E gelassen, und wenn ich sie
jetzt nicht holen kann, so gehen Sie zugrunde (Sie
groß geschrieben!). Hauptmann: „Der Mann
wird nachgerade gemeinefährlich.“

5.
Es gehört natürlich zum Stolz einer Kompa-
nie, einen möglichst guten Durchschnitt der
Schießresultate zu erzielen, und wenn dann ein
Einzeln in den Fall gesetzt wird, als letzter bei
einem Hauptschießen die Augen auf sich gerichtet
zu sehen, so bekommt er da allerlei zu hören. Es
gilt dann, ruhig alles über sich ergehen zu lassen.
Nur nichts sagen! Es sei denn, daß einer über
diese Gemütsruhe verfügt: Er hatte nämlich
fünf Kullen und einen Eier geschossen und er-
klärte dann: „Es hätt no versüchter gönne-
wie mal“

Herr Major.“ Der Major sah an dem baum-
langen Kerl hinauf und gewährte oben den ge-
waltigen Schädel. Dann: „In der Tat, das ist
eine Entschuldigung. Herr Hauptmann, sorgen Sie
für eine Schnurverlängerung.“

7.
Einer unserer Posten stand an der deutschen
Grenze. Die Schildwache wurde von einem deut-
schen Offizier befragt. Unter anderem wollte
dieser wissen (offenbar behagte der Ton der
Wache nicht besonders), was die Wache anstellen
würde, wenn er nun die Grenze passierte. Da
bekam er die einfache, aber nicht misszuwerf-
ende Antwort: „Probier's!“

8.
Die Soldatenmutter“ erzählte...
Die Soldatenmutter“ erzählte...
Die Soldatenmutter“ erzählte...

Redaktion,
Verlag, Druck und Expedition:
Ffängerstrasse 1
Telefon: 21.211
(21.212, 21.213, 21.214)
Verkaufspreis 11/78

Publizität,
Schweizerische Annoncen-Expediti-
onsgesellschaft
Annoncenbureau in Bern:
Ffängerstrasse 2
Telefon: 21.211
Verkaufspreis 11/78

Organ der freisinnig-demokratischen Politik

Eidgenössisches Zentralblatt und Berner Zeitung

Der Bund erscheint zweimal in der Woche, mit Sonntags-
blatt „Der kleine Bund“ und Beilagen

Das Postamt ist für die Anfertigung von Poststempeln an
Konten für den Bund nicht abgefordert

Abonnementpreise: Bern-Stadt: halbjährlich Fr. 12.50, vierteljährlich Fr. 6.50. G. Schweiz, bei der Ex-
pedition bestellt: halbjährlich Fr. 15.—, vierteljährlich Fr. 7.50; bei der Post bestellt je 20 Rappen mehr; für Zu-
stellung unter Einzeladresse vierteljährlich 30 Rappen mehr. — Abzugsbetrag je 30 Rappen. Preis im Einzel-
verkauf 15 Rappen, aber gegen Einzahlung von 30 Rappen in Briefmarken. — Zustellungspreis für das Ausland
nach dem Wohnort bei Postämtern aufzugeben, und dort ist der Abonnementpreis zu erfragen. In denjenigen Staaten
wo Postabonnements noch nicht entgegengenommen werden, sendet man sich direkt an die Expedition des „Bund“.

Nr. 529

Abonnementpreise für alle übrigen Staaten der Schweiz: halbjährlich Fr. 12.—, vierteljährlich Fr. 6.—,
monatlich Fr. 1.— bei täglicher Briefzustellung unter Anrechnung. Nebenhalb halbjährlich Fr. 12.—, monatlich
Fr. 1.— bei täglicher postalischer Zustellung. Wenn abbestellt direkt bei der Expedition des „Bund“, ist die
Bestellung durch Postanweisung oder Bankpost. — Zustellungspreis die einjährige Geschäfts- oder Berufs-Karte:
für die Schweiz 10 Rappen; für das Ausland 20 Rappen. — Postabonnements für die Schweiz: halbjährlich Fr. 12.—, monatlich
Fr. 1.—, bei Postämtern bestellt. In Bern sind direkt Postämter in der Ffängerstrasse.

Der Genfer Krawall

E. Sch. Je mehr Einzelheiten über den blutigen
Putz in Genf bekannt werden, um so empörend-
er wirken sie. Der Hezer Nicole, in der Schweiz
bekannt als der Spitzenmann des sozia-
listischen Rückmarches nach Mos-
kau, hat in der letzten Zeit viel Verdruß ge-
habt. Seine Art der „Kritik“ wurde nachgerade
etwas lustspielig. Die Gerichte sind bei uns noch
nicht soweit, wie unter der roten Diktatur; sie
verlangen Beweise; sie sind nicht gebunden durch
die neujuristische Rechtsregel, wonach die proleta-
rische Tendenz alles rechtfertigt.

Nicole mußte für seinen berstenden Ueberfluß
an Gift und Galle einen Auslaß auf die Straße
finden. Nun ist dabei Blut geflossen, auch un-
schuldiges Blut — aber das war doch wohl vor-
auszusehen. Denn die Leute, die auf die Straße
liegen, waren auf Gewalttaten gerichtet. Mit
Totschlägern, mit Pfeffer in den Taschen pfleg-
te man doch wohl sonst nicht anzutreten, wenn man
„friedlich“ demonstrieren will.

Es ist ein Schandstück, das hier gewagt wurde,
und wenn es etwas beweist, dann ist es die Ge-
meingefährlichkeit derer, die den Föbel ver-
heeren. Diesmal wird es Nicole kaum wie 1927
gelingen, seine Hände in Unschuld zu waschen.
Man kennt die Lammgeister der Hezer, die zur
Scham getragene biederer Harmlosigkeit, wenn ein
Streich mißlingt und die Gewalttat verlagert, von
den Generalstreikprozessen her, und läßt zur Ab-
wechslung auf der andern Seite der Barrikade
gera einmal einen Raun, der zu keinen Absichten
und den Folgen seines Handelns steht.

Gemeingefährliche Leute aber setzt man hinter
Schloß und Riegel. Daß in der Stadt des Bülbe-
bundes und des roten Kreuzes Blut fließt, weil
eine politische Partei die Polizei über-
wältigt und eine politische Versammlung ge-
waltfam sprengen will, das geht das ganze
Land an.

Die Versammlung war in geschlossenem Lokal
einberufen; sie hat gegen die Politik Nicoles pro-
testieren wollen, und das war nach unsern demo-
kratischen Begriffen erlaubt; es war ausdrücklich
auch polizeilich gestattet. Nicole und seinen Ab-
geordneten war es vorbehalten, vor den Tüben des Ver-
sammlungslokals den härtesten Beweis für die
Berechtigung eines Protestes zu erbringen. Aber
es ist Zeit zu einem Protest der Tat.

Die beiden Rekrutenkompanien, die eingesetzt
wurden, waren die letzte Hilfe. Die Waffen haben
natürlich entschieden, entscheiden müssen. Das
wußte Nicole — der plötzlich nicht mehr da war.
Das wußte Dider — der plötzlich nach Zürich rei-
sen mußte (in die Strafgeschwimmmission des Ra-
tionalrats!).

Wie wäre es ohne die militärische Unterstützung
der Polizei geworden? Die kleine Zahl der unge-
nügen bewaffneten Polizisten war von der
Menge schon überwältigt. Das Versam-
mlungslokal wäre gestürmt worden. Die Pfeffer-
und Prügelhosen hätten, angefeuert durch den
„Sieg“ über die Polizei, nach Lust und Laune
weiter gewütet.

Die Herrschaft der Straße hätte das Recht der
Bürger, sich innerhalb der behördlich gesetzten
Schranken zu versammeln und zu beraten, brutal
erdrückt. Die Diktatur von unten hätte eingesetzt.

Die Geschäftsleitung der sozialdemokratischen
Partei der Schweiz aber proklamierte von Bern
aus sofort das Folgende:

„An die Arbeiterklasse der
Schweiz. Ein Massaker voller Bestialität
hat sich gestern Abend in Genf ereignet. Eine
von der Reaktion kommandierte Soldateska
schloß mit Maschinengewehren in friedlich
demonstrierende Volksmassen. Ein
tote Arbeiter, 65 Schwerverletzte, ungezählte
Bermundete sind nach den ersten Feststellun-
gen das Ergebnis. Gegen diesen brutalen
Arbeitermord, gegen diese Abschachtung im
Stile faschistischer Banditen er-
heben wir im Namen des Schweizerischen Pro-
letariats flammenden Protest!“ usw.

Das sei lediglich tiefer gehängt. Wir fragen
nur, ob der kommende Polizeidirektor von Bern
auch bei den Leuten war, die den traurigen Mut
zu einer solchen Kundgebung hatten.

Die „Tagwacht“ nennt es in ihrer unehrlichen
Schilderung der Genfer Vorgänge „unerhör-
lich“, daß Nicole, ihr Gesinnungsgenosse,
wegen seiner Verleumdungen ge-
richtlich verurteilt worden ist. Der
Zusammenhang zwischen den Verleumderprozessen
des „Travail“ und dem blutigen Auftritt vom
Mittwoch Abend ist also selbst hier ersichtlich. Als
es mit rechtlichen und politischen Mitteln nicht
mehr ging, versuchte es der verblüffte Führer mit
der Gewalt, und nachdem nun Gewalt auf Ge-
walt gefolgt und dabei unterlegen ist, schreit die
rotte Presse über Arbeitermord!

Alles war wohl ganz in Ordnung, bevor die
Truppe einen Schuß abgab! In Ordnung ist nach
der Auffassung der regierenden Genossen, daß der
Föbel die Polizei überwältigt, in Ordnung na-
türlich auch, daß nichtsozialistische Kreise durch
Gewalt daran gehindert werden, sich in geschlos-
senem Lokal zu versammeln, in Ordnung waren
die vorausgegangenen hegerischen Kundgebungen
Nicoles im Freien, einem behördlichen Verbot
entgegen — in Ordnung, und durchaus zu einer
„friedlichen“ (!) Demonstration gehörend, wa-
ren die Knüppel, waren die 60 Pfund Pfeffer, den
man den die Polizei unterstützenden Rekruten in
die Augen warf, in bester Ordnung die tätlichen
Angriffe auf die Rekruten, die Verletzung von
Militärpersonen schon beim Anmarschieren der
ersten Kompanie, die zurückgedrängt wurde.

Die Rekruten aber, die man vorsichtete, nach-
dem das Strafgeschwimm die Polizei überwältigt
hatte, die werden als blutdürstige „Solda-
teska“ verhöhnt!

Eine Warnung war vor dem Schießen ergan-
gen: ein Trompetensignal. Die „Tagwacht“ be-
hauptet, daß die Menge selbstverständlich
keine Ahnung hatte, was es bedeuten sollte!
Aber die Hezer, die den Aufruhr gestiftet hatten,
die wußten es recht gut. Sie wußten selbst ohne
Warnsignale, daß die Truppe sich nicht mißhan-
deln lassen werde, ohne von der Waffe Gebrauch
zu machen. Und wenn es wirklich wahr wäre, daß
die Menge glaubte, man könne den Rekruten die
Waffen entwenden, die Gewehre zerbrechen, den
Leuten die Stahlhelme vom Kopf reißen, und was
sonst noch zu einer „friedlichen“ Demonstration

nach dem Herzen der „Tagwacht“ gehört, ohne daß
die Truppe schließlich von ihrer Waffe nach er-
folglosen Signalen Gebrauch machen werde...
dann fehlte es an der Auffklärung der Menge durch
die (im heigsten Augenblick zufällig abhanden
gekommenen) Führer. Aber so blind war ganz
selbstverständlich niemand, zu glauben, das Sig-
nal sei lediglich eine musikalische Übung eines
Trompeters, der gerade nichts anderes zu tun
hatte, als ein bißchen ins Horn zu stoßen.

Die „Tagwacht“ wagt daran zu erinnern, daß
der blutige Auftritt am 9. November, dem Jah-
restag des Generalstreiks stattfand. Und sie
schreibt auch: „getreu der Taktik, die diese Kom-
munisten in allen Ländern der Welt anwenden...“
Du sagst es.

In Bern hat die „Arbeitermord“-Nummer der
„Tagwacht“ eine tiefe Empörung ausgelöst.

Strenge Ordnungsmassnahmen

Nicole verhaftet

ag. Genf, 10. d. Der Vorkörper des Justiz-
und Polizeidepartements des Kantons Genf hat
heute vormittag gegen den Chefredakteur der so-
zialistischen Zeitung „Le Travail“, Leon Nicole,
einen Verhaftungsbefehl erlassen. Die Fest-
nahme Nicoles erfolgte um 10 Uhr vormittags.
Er wurde sofort ins Gefängnis St. Antoine über-
geführt.

Die Verhaftung Nicoles erfolgte auf Grund
der Beschuldigung der Aufreizung zum Aufruhr.
Nicole setzte seiner Verhaftung keinerlei Wider-
stand entgegen.

Ein Haftbefehl ist ebenfalls gegen Lebet und
Tranquet erlassen worden, die beide geflohen wer-
den. Ihr Aufenthaltsort ist jedoch im Augenblick
noch unbekannt.

Der Kanton Bern stellt Truppen auf Bilet

Berammlungs- und Demonstrationsverbot

Der Regierungsrat des Kantons Bern hat am
Donnerstag Abend beschlossen, folgende Truppen
auf Bilet zu stellen:

- Kavallerie-Brigade 2;
- Dragoner-Schwadron 7;
- Gebirgs-Infanterie-Brigade 9 (ohne Ba-
tillon 89).

Ferner hat er, gestützt auf Artikel 39 der
Staatsverfassung, alle Berammlungen
unter freiem Himmel, Umzüge und Demon-
strationen auf öffentlichen Straßen und
Plätzen verboten.

Verboten ist auch die Publikation, die Verbrei-
tung und der Anschlag von aufreizenden
und die Ruhe gefährdenden Drück-
sachen.

Bei Widerhandlung sind angedroht: Bußen bis
zu 500 Fr. und Gefängnis bis zu einem Monat.
Die Strafen können auch verbunden werden.

Truppenangebot in Genf?

Zivilpersonen dem Militärstrafrecht unterstellt

Der Bundesrat

hat sich am Donnerstag nachmittag vollzählig
zu einer außerordentlichen Sitzung versammelt,
die ausschließlich den Genfer Vorfällen gewid-
met war. Er hat Kenntnis davon genommen,
daß die Genfer Regierung die bereits auf Bilet
gestellten Truppen, das Genfer Regiment 3 und

Ihre Heze führte zu den Sicherungsmassnahmen
des bernischen Regierungsrates, dem Demonstra-
tionsverbot, dem Verbot der Verbreitung aufrei-
zender Schriften, der Biletstellung von Truppen
(siehe die folgenden Meldungen).

Die Revolutionslöcher könnten sich diesmal die
Finger an ihrer Wanne noch etwas gründlicher
verbrennen, als vor 14 Jahren.

12 Tote, 70 Verletzte

Genf, 10. d. Die Zahl der Toten bei den Zu-
sammenstößen in Genf hat sich auf zwölf er-
höht. Unter den Toten zählt man insgesamt
gegen 70 Bermundete.

Schmerzhaft ist, daß sich unter den Toten
der Vater eines Rekruten befindet. Ueberhaupt
sind natürlich auch Unschuldige getroffen worden.

Der Hezer Nicole war auch unter den Demo-
nstrierenden. Als die ersten Schüsse fielen, ver-
schwand er aber.

das Landwehrbataillon 103 auf Freitag
9 Uhr morgens anschießen wird. Es sind
dies sämtliche Genfer Truppen. Das Regiment
3 steht unter dem Kommando von Oberlieut-
nant Dur, das Landwehrbataillon unter Major
Bouchardy.

Einige Zeit nach der Bundesratsung er-
fahren wir von amtlicher Seite, daß die Genfer
Regierung doch noch keinen Beschluß be-
treffend ein Angebot gefaßt hat.

Der Bundesrat hat jedoch beschlossen, gemäß
Art. 3 des Militärstrafgesetzes die Zivilper-
sonen dem Militärstrafrecht zu un-
terstellen. Er kann dies nur von gewissen
Artikeln tun im Falle des Ungehorsams. Die
Truppen, denen die Aufrechterhaltung der Or-
dnung unterstellt ist, werden als im Ungehorsam
stehend betrachtet. Dieser Beschluß gilt für die
ganze Schweiz in dem Sinne, daß Zivilpersonen
von nun an in den Kantonen dem Militärstraf-
recht unterstellt werden, in denen Truppen zur
Aufrechterhaltung der Ruhe aufgestellt werden.
Dieses Angebot steht in der Kompetenz der Kan-
tone.

Artikel 3 des Militärstrafgesetzes

vom 13. Juni 1927, auf den der Bundesrat
seinen Beschluß stützt, findet sich unter den Ar-
tikeln, in welchen der Bereich des Militärstraf-
gesetzes umschrieben wird. Er lautet wie folgt:
Im Falle aktiven Dienstes unterstehen dem
Militärstrafrecht überdies, wenn und soweit der
Bundesrat die Unterstellung beschließt:

1. Zivilpersonen, die schuldig machen:
eines Verbrechens oder Vergehens gegen eine
Wache, der Befehlsanmaßung oder der landes-
verräterischen Nachrichtenverbreitung, einer
feindlichen Unternehmung gegen eine kriegsfäh-
rende Macht oder gegen fremde Truppen, der
Verletzung von Lieferungsverträgen, einer Stö-
rung der militärischen Sicherheit, der Beförderung,
der ungetreuen Geschäftsführung, einer Ehrver-
letzung gegenüber einer im Dienst befindlichen
Person mit Bezug auf ihre dienstliche Stellung
oder Tätigkeit, der Befreiung von Gefangenen.
2. Internierte Militär- und Zivilpersonen.
3. Die Beamten, Angestellten und Arbeiter der
Militärverwaltung des Bundes und der Kantone
mit Einschluß der Militärkrankenhäuser und Militär-
werkstätten, der Eisenbahn und der andern öf-
fentlichen Verkehrsanstalten, von lebenswichtigen
Einrichtungen in Betrieben, insbesondere von
Wasserversorgungen, Wasserwerken, Elektrizi-
tätswerken, Gaswerken und Spitälern.

Genf

Genf, 8. Nov. (Nö.-Tel.) Die aus der Verschmelzung der Genfer Wirtschaftspartei und der Ultramate-Gruppe hervorgegangene Union Nationale will am Mittwochabend eine große Versammlung veranstalten, in welcher die beiden hiesigen Sozialistenführer Nicols und Duret im „Öffentlichen Antragsverfahren“ verurteilt werden. Auf diese Anfringung hin hat die Genfer Sozialistische Partei den Stadt- und auch den Regierungsrat um ein Verbot der Ausübung ersucht, da sie und die Arbeiterklasse gemäß seien, zahlreich im Versammlungssaal zu erscheinen. Trotzdem ist vom Stadtrat die von ihm erteilte Genehmigung zur betreffenden Versammlung von Seiten der Union Nationale anstrengt worden, während der Regierungsrat in einem ausführlichen Schreiben den Gesuchstellern antwortet. Er lehnt das ihm zugemutete Verbot ab mit dem Hinweis darauf, daß er der bisherigen Ordnung in Genf absehe, die er im Interesse der öffentlichen Ordnung und der politischen Freiheit eingesammet habe, und die darin bestehe, derartige Versammlungen nur dann zu verbieten, wenn sie auf öffentlichem Platz stattfinden. Der Regierungsrat weist den Versuch der Sozialisten zurück, die Verantwortung für etwaige Unruhestörungen während der erwähnten Versammlung im voraus dieser Versammlung zuzuschreiben, eine Verantwortung, die nur die aufrichtigen Tumultuanten selbst treffen könne. Er erinnert in diesem Zusammenhang daran, daß, als im Februar dieses Jahres die Sozialistische Partei eine Protestkundgebung auf der Ebene von Plainpalais habe abhalten wollen, diese dazu ermächtigt worden sei, die Versammlung in geschlossenem Räume abzuhalten, und daß trotz dieser Verfügung eine unersaubte Demonstration auf offenem Plage stattgefunden habe. Wenn man hinzunehme, so schließt der Regierungsrat, daß auch im August 1931 die Sozialisten auf der Ebene von Plainpalais eine die Würde der Regierung verletzende Versammlung einberufen haben, wie man sich nur wundern, daß diese gleiche Partei angesichts der Veranstaltung einer politischen Versammlung sich heute so empfindlich zeige.

Schwere Unruhen in Genf

11 Tote, über 60 Verletzte — Blutige Ausschreitungen der Sozialisten und Kommunisten — Militär greift ein — Die Lage bleibt ernst

Genf, 10. Nov. pt. Bei der kommunistisch-sozialistischen Gegen demonstration gegen die Versammlung der Union Nationale im Gemeindehaus von Plainpalais kam es in der Nacht vom Mittwoch auf den Donnerstag zu schweren Zusammenstößen zwischen den Demonstrationen einerseits und der Polizei und Truppen anderseits, die bis in die frühen Morgenstunden des Donnerstags elf Tote gefordert haben.

Unter den Toten befinden sich auch Passanten und Knechtlinge. Die Namen der Toten sind noch nicht alle festgestellt; doch befindet sich unter ihnen auch ein Lehrer, der offensichtlich nicht zu den Demonstranten gehörte, ferner ein Deutscher namens Frühlingdorf. Weiter wurden bisher 53 Verletzte gezählt. Sie wurden zum Teil in die Hospitäler eingeliefert, wo einige mit schweren Verletzungen im Sterben liegen. Meist haben die Verletzten Bauch-, Brust- und Kopfwunden erlitten.

Die Tagung der Union Nationale

Genf, 10. Nov. (ab. Tel.) Der hier bereits zum Ausdruck gebrachten Besürchtung, daß die in Genf in letzter Zeit sich immer mehr zuspitzenden politischen Gegensätze zu einem gewalttätigen Ausbruch kommen werden, hat sich selber in einem Maße und mit tragischen Beselergebnissen erfüllt, demgegenüber die eigentliche Veranlassung, die Versammlung der Union Nationale, in den Hintergrund tritt. Dort den getrollten Ordnungsmassnahmen vertiefte diese im Gemeindefaal von Plainpalais abgehaltene Veranstaltung beinahe ungehindert. Nach Anhörung von Referaten verschiedener Redner, unter denen sich der Präsident der Union Nationale, der Advokat William Dromi, und Georges Ostramare befanden, wurde eine Resolution an-

genommen, in welcher der Staatsrat ersucht wird, den Art. 23 der Verfassung anzuwenden der bestimmt, daß diejenigen, die im Dienste einer fremden Macht stehen, keine öffentlichen Funktionen ausüben können, und insolgedessen Ricole und Dider zu veranlassen, ihre Ämter niederzulegen.

Die sozialistische Gegen demonstration

Um so lebhafter ging es aber draussen vor dem Versammlungsgebäude zu. Es konnte bereits gestern Abend gemeldet werden, daß sich lange vor Beginn der Versammlung dort eine lebende und psellende Menge angesammelt hatte, die zunächst durch die gäblich aufgestellten Polizeilineten Versuchen, die hier herrschenden Zustände zu besänftigen, in Schach gehalten werden konnte. Kurz nach 8 Uhr trat Jean Ricole, der auf diesen Abend alle Sektionen der Sozialistischen Partei mobilisiert hatte, mit einem Gefolge von einigen Hundert Gesinnungsgenossen ein. Da die Versammlung der Union Nationale kontrabandistisch war, wurde den anrückenden Sozialisten der Zutritt nicht verweigert, doch hatte die Polizei Befehl erhalten, die Betreffenden nur in kleinen Gruppen passieren zu lassen. Da indessen dem Wunsch Ricoles, mit seiner ganzen Gefolgschaft zugelassen zu werden, nicht entsprochen werden konnte, zog er es vor, auf der Straße hinter der Kasperrung zu bleiben. In der Rue de Carouge vor dem benachbarten Kasino-Theater blieb er, von einigen stämmigen Reiterern auf die Schultern gehoben, eine seiner bekannten Brandreden, in der er ausübte, daß die einzige Antwort auf die Herausforderung der Regierung, die gegen die Sozialisten Polizei und Armee mobilisiert hätte, die Revolution sei. Er forderte die Menge auf, sich nicht einschüchtern zu lassen und die Straße zu halten. Daraus ergliff in ähnlicher Weise auch der Kommunist Liebert das Wort und erklärte, daß es zwischen Sozialisten und Kommunisten keine Trennung mehr gebe, denn sie wollten sich einigen im gemeinsamen Ziel der Revolution, die, wenn nötig, mit der Waffe in

der Hand gemacht werden müsse. Er schloß mit einem Hochruf auf Sowjetrußland, in den auch ein Teil der Menge mit einstimmt. Darauf suchte Nicole durch eine Seitenstraße von hinten nach dem Gemeindehaus zu gelangen, aber in der Nähe des großen Ausstellungsgebäudes, in dem jedes Jahr der Automobilsalon abgehalten wird, fand er den Zugang zum Boulevard du Pont d'Arbe abgesperrt.

Eingreifen des Militärs

Da die Polizei angesichts der sich immer vergrößernden Menge dem Ansturm nicht mehr gewachsen war, wurde auf Veranlassung des anwesenden Leiters des Genfer Militärdepartements, Regierungspräsidenten Frederic Martin, eine Kompanie der aus Lausanne am gleichen Abend unter dem Kommando von Oberst Ledermann eingetroffenen Infanterie-Reservenschule zur Säuberung des Places herbeigerufen. Die in mehreren Kolonnen anrückenden Soldaten wurden mit beleidigenden Zurufen empfangen und von der Menge umringt, die sie zum Teil entwaflnet, indem ihnen die Gewehre entzogen und zerbrochen wurden. Mit den vom Kopf gerissenen Helmen wurde Fußball gespielt. Noch in den späten Nachstunden konnte man zerlegte Dienst- und Grenzerreglemente auf der Straße herumliegen sehen, die den Soldaten aus den Taschen gerissen worden waren. Man streute ihnen beim Anrücken Pfeffer in die Augen; und einige der Soldaten erhielten ernstliche Verletzungen durch Knüppelstöße und Fußtritte. Zur Stunde liegen fünfzehn verwundete Soldaten im Spital. Der befehlende Leutnant Burnat trug im Gesicht Verletzungen davon; einem Soldaten wurden mit der ihm entzogenen Waffe alle Zähne herausgeschlagen.

Die Opfer der Zwischenfälle

In dieser bedrohlichen Situation mußte man Zuflucht zu einer weiteren Kompagnie nehmen, die im Laufschrift angerückt kam und in Stellung ging. Nach den üblichen Warnungen trat, begleitet von einzelnen Flintenschüssen, ein leichtes Maschinengewehr in Tätigkeit. So kurz das Feuer war, so fürchtbar zeigten sich dessen Wirkungen. Vor dem Ausstellungsgebäude und auf der Straße lagen zahlreiche Menschen in Blutlachen hingestreckt. Bis zur Stunde sind elf Tote und über 60 Verwundete von denen allein im Kantonsspital gegen 50 untergebracht sind, die Bilanz dieser Schreckensnacht. Es hat zudem den Anschein, daß verschiedene Leichtverletzte bei Freunden und Bekannten untergebracht wurden. Leider scheinen unter den Opfern neben Tumultuanten auch harmlose Zuschauer zu sein, die die Warnungssignale nicht genügend beachteten oder sie nicht verstanden hatten, ja sogar Leute, die ohne an der Demonstration teilzunehmen, einfach zufällig in die Strengarde des Maschinengewehrs gerieten, so ein junger Mann in einer Garage, ein Gast, der eben in ein Irishpub eingetreten war, und ein Passant auf der ziemlich entfernt liegenden Arve-Brücke. Ueber diese schmerzliche Seite der bellagendswerten Ereignisse dieser Nacht werden erst die folgenden Stunden nähere Aufschlüsse geben können. Die angrenzenden Cafés verwandelten sich unverzüglich in Spitäler, in denen die Toten und Verwundeten zunächst auf Tischen und Billards aufgebahrt wurden. Ärzte brachten an Ort und Stelle die erste Hilfe, bis durch Krankenautomobile die Unglücklichen ins Spital übergeführt werden konnten.

Weitere Rundgebungen

Wenn auch nach dem panischen Schreden der Feuerwirkung sich der Tumult legte, so kam es immerhin noch an verschiedenen weiteren Stellen der Stadt zu vereinzeltten Rundgebungen, so im Bahnhof Cornavin, wo der Kommunist Lebet vor einigen hundert Anhängern neuerdings eine Ansprache hielt, bis die Polizei die Demonstranten zerstreute.

Noch ist es kaum möglich, sich über die Vorgänge der letzten Stunden ein zusammenhängendes Bild zu machen, noch deren Folgen zu ermessen.

sen. Aber wie auch im einzelnen die Verantwortungen beurteilt werden mögen, steht fest, daß über die unvollständigen fortgesetzten Vergehungen weiterer Vollstreckung durch die revolutionär eingestellten Führer der Genfer Sozialisten die Vorgänge niemals diesen Umfang hätten annehmen können. Abgesehen von der beschämenden Behandlung des Militärs ist auch der Umstand bezeichnend, daß vor dem Gemeindehaus von Blaupalais auf die Gruppe von Vertretern der Regierung und der Polizeileitung aus einem der benachbarten Häuser Schüsse abgegeben worden sind, die zum Glück niemand trafen. Der Täter konnte trotz unverzüglich angestellter Nachforschungen bisher nicht ermittelt werden.

Militärische Aufgebote

Der Ernst der Lage — es wird u. a. bereits von Generalstreik gedrohen — geht schon daraus hervor, daß der Staatsrat in einer außerordentlichen Nachsitzung die Auf-Bikettstellung des Inf.-Regiments 3 (Bat. 7, 10 und 13) sowie des Landwehrbataillons 103 beschloß.

NZZ N° 2092
10.11.1932

Die Unruhen in Genf

Die Stadt Genf ist gestern abend der Schau-
platz schwerer Unruhen gewesen, die mit einer
erschütternden Bilanz abschließen. Die jüngsten
Vorgänge in Freiburg, die so lebhaftes Auf-
sehen machten, verblissen vollkommen vor den
Vorgängen in der Rhonestadt, die als Sitz des
Völkerbundes zu internationaler Bedeutung ge-
langt ist.

Musste es zu diesen Ausschreitungen kommen?
Sind sie symptomatischer Art? Man ist sich in
den schweizerischen Kantonen gewöhnt, die
ungehemmte Freiheit des politischen Lebens
nur im äußersten Notfall zu beschränken. Auch
dann geschieht es zögernd genug. Diese Zurück-
haltung in der Anwendung staatlicher Machtmittel
mag oft von gutem sein; sie hat aber
in nicht allzu seltenen Fällen schon dazu ge-
führt, daß an und für sich geringfügige Vor-
fälle einen Umfang annehmen konnten, der sie
zu schwer zu dämpfenden Hauptaktionen stem-
pelte, die das Erstaunen und die Verwunde-
rung des Auslandes wachriefen.

In Genf allerdings hat man es nicht mit
einem spontanen Ausbruch politischen Leben-
schafflichkeits zu tun. Seit Jahr und Tag be-
treibt dort der Führer der dortigen Sozialdemo-
kratischen Partei, Nicole, eine Politik, die
schon längst mehr nur als bloßes Bestreben bei
seinen politischen Glaubensbrüdern in andern
Kantonen ausgelebt hat. So hat ein neubür-
gerischer Genosse, Herr Graber, noch jüngst Worte
an die Adresse von Herrn Nicole gefunden, die
an Deutlichkeit nichts zu wünschen übrig ließen.
Nicole's gesamte Politik bewegt sich tatsächlich
derart auf der Grenzlinie der kommunistischen,
daß ein Gegensatz zwischen den sozialdemokrati-
schen und den bolschewistischen Anschauungen in
Genf gar nicht in Erscheinung treten konnte.

Das alles hätte freilich nicht genügt, um
eine Mentalität zu schaffen, die zu so schweren
Unruhestörungen führen mußte, wie es gestern
abend geschehen ist. Nicole betreibt aber auch
seit längerer Zeit eine heftige Kampagne der
Verdächtigung, die an Machtlosigkeit merklichen
Fortschritt oder später mußte es zu einer
Reaktion des Bürgerturns kommen; die öffent-
liche Versammlung im Gemeindefaß von
Plainpalais war ihr Ausdruck.

Diese Verfassung aber bot Nicole die er-
wünschte Gelegenheit, seinerseits keine Brigaden
zu mobilisieren. Er suchte den Konflikt; er hat
ihn entfesselt, unbekümmert um die Folgen, die
eintreten konnten und mußten. Diesem hysterischen
der Revolution gelten Menschenleben nichts.

Da scheint die Aufgabe des Staates klar.
Es kann, es darf zu keinerlei Erneuerung der
Ausschreitungen kommen. Die staatliche Gewalt
muß in einem Umfang in Erscheinung treten,
der eine Wiederholung der Exzesse zum vorn-
herein unmöglich macht. Das fordert die
Dienstpflicht, fordert die Demokratie.

Die Schuld der Führung der Genfer Sozial-
listen an den gestrigen schweren Ausschreitun-
gen und ihren Folgen wird gravierend durch
die Vorfälle, die mit der Leon Nicole
den Zusammenstoß der Massen mit der Staats-
gewalt herbeigeführt hat. Die Sozialdemokra-
tische Partei gefällt sich gern in der Rolle einer
Hüterin unserer demokratischen Rechte; sie rekla-
miert unablässig die weitgehendste Demonstra-
tions- und Versammlungsfreiheit — in Genf
aber wollte eine sozialistische Führung, die sich

die Methoden Moskaus zum Vorbild genom-
men hat, die Versammlungsfreiheit
aufheben, nur deshalb, weil eine gegen-
sätzliche bürgerliche Gruppe dieses Recht für sich in
Anspruch nahm. Als die Behörden den sozial-
istischen Drohungen gegenüber fest blieben,
entschloß sich Nicole zur Anwendung der
Gewalt, um die Abhaltung der ihm miß-
liebigen Versammlung der Union Nationale zu
verhindern. Wenn man den Aufruhr, den die So-
zialistische Partei Genf an die Arbeiterschaft
gerichtet hat, so kann man sich nicht mehr dar-
über wundern, daß es zu so schweren Aus-
schreitungen gekommen ist. Dieser Aufruhr führt
eine Sprache, als ob bereits ein roter Sonntag
die Stadt Genf regiere, dessen Anweisungen die
„gebührend gewarnten“ Behörden zu mißachten
die Dreistigkeit gehabt hätten. „Nous ne leur
permettrons pas...“ lauten die bezeichnenden
Einleitungsätze der Aufforderung zu einer
Gewaltaktion, an der teilzunehmen die „Pflanz-
aller eingeschriebenen Mitglieder der sozialisti-
schen Partei, der Gewerkschaften usw.“ sei. „Le
Parti socialiste genevois compte sur tous. Qu'on
soit là! et qu'on agisse comme le comman-
dant les événements de l'heure présente!“ heißt
es dann in den Schlußsätzen, die einen partei-
offiziellen Freibrief für das Handeln der auf-
geputzten Massen enthalten.

Die Saat der bolschewistischen Vete, die
von Nicole in Genf seit Jahren ausgestreut
hat, ist blutig ausgegangen. Man könnte mei-
nen, daß diese erschütternde Erfahrung der
Vertilgung der schweizerischen Sozial-
demokratie Anlaß böte, die „zweifelnde
Halting“ endlich aufzugeben, die sie nach der
St. Galler Volksstimme bisher gegenüber dem
Bolschewistenführer Nicole eingenommen hat.
Statt dessen begibt sich ein ganz anderes Schau-
spiel: die Geschäftsleitung der Sozialdemokra-
tischen Partei der Schweiz hat nichts eiligeres
zu tun, als sich hinter den „Genossen“ und
seiner Gruppe zu stellen, dessen bolschewistische
Politik in den letzten Wochen den immer schär-
fer werdenden Protest vieler Parteikreise her-
ausgefordert hat. Eine Protestkundgebung der
Geschäftsleitung versichert die „Genfer Arbeit-
er“ der unüberbrücklichen Solidität und
Treue“ der Gesamtpartei, indem sie gleichzeitig
das Vorgehen des Militärs gegen die auf-
rührerische Menge mit denselben Ausdrücken be-
legt, die vor einigen Monaten die Kommunisten
der sozialistischen Zeitung der Zürcher Stadt-
polizei wegen ihres Eingreifens beim Außer-
sichter Prowall an den Kopf geworfen haben.
Die Zweideutigkeit und Unehrlichkeit einer Hal-
tung, wie sie im Vergleich der damaligen Lob-
sprüche des „Volksrecht“ über das „Ordnung-
schaffende“ rote Zürich mit der heutigen Be-
schimpfungen des in Genf Ordnung schaffenden
Militärs zum Ausdruck kommt, ist kaum zu
übertreffen. Die Geschäftsleitung der schweizeri-
schen Sozialdemokratie hat die Sitten, zu
schreiben: „Eine von der Reaktion kommandierte
Soldateska schloß mit Maschinengewehren auf
friedlich demonstrierende Volksmassen“, wäh-
rend sogar in dem Bericht des „Volksrecht“ zu-
gegeben wird, daß die „friedlich demonstrieren-
den Volksmassen“ bereits Offiziere und Sol-
daten entwaffnet, Säbel und Gewehre in Stücke
geschlagen hatten und die sich zurückziehende
Truppe verfolgten — alles dies, bevor von
seiten des Militärs ein Schuß fiel! Es wird

leiner Vernehmung einer bloßlich wieder-
„solbatischen“ Führerelite gelingen, die
Schuld an den blutigen Vorgängen von den
Schultern des Mannes abzuwälzen, der in Genf
den Weg des bolschewistischen Putschismus be-
schritten und die Massen in ein blutiges Abenteuer
hineingeführt hat.

Verhaftung Nicoles

Genf, 10. Nov. 42. Der Vorgesetzte des Justiz-
und Polizeidepartements des Kantons Genf hat
am Donnerstagvormittag gegen den Chef-
redakteur der sozialistischen Zeitung „Le Tra-
vail“, Leon Nicole, einen Verhaftungsbefehl
erlassen. Nicole wurde um 10 Uhr vormittags
festgenommen und ins Gefängnis St. Antoine
übergeführt.

Nicole wurde auf Grund der Beschuldigung
der Aufregung zum Aufstande ver-
haftet. Er setzte seiner Festnahme keinerlei
Widerstand entgegen.

Ein Haftbefehl ist ebenfalls gegen Lebet
und Tronchet erlassen worden, die beide ge-
sucht werden. Ihr Aufenthaltsort ist im
Augenblick unbekannt.

Die Stimmung in Genf

Genf, 10. Nov. (Ab-Teil.) Die blutigen Un-
ruhen vom Mittwochabend haben begriffsicher-
weise alle Teile der Bevölkerung Genfs in
große Aufregung versetzt. Sie bildeten
nicht nur das Gespräch in den stark besetzten
Cafés und Restaurants, sondern man konnte die
ganze Nacht hindurch bis in die Morgenstunden
hinein Gruppen von Personen in den Straßen
beobachten, die das Ereignis lebhaft bespra-
chen. Man suchte vor allem den Boulevard du
Pont d'Arve auf, wo trotz der sogleich vorge-
nommenen Säuberungsarbeiten noch zahlreiche
Spuren des blutigen Zusammenstoßes und der
Rügeeinwürfe an den Gebäuden zu sehen
waren. Die Tatsache, daß dem Feuer der Truppe
verschiedene völlig unschuldige Personen zum
Opfer gefallen sind, hat in der Bevölkerung be-
sondere Bestürzung hervorgerufen und die
Frage laut werden lassen, ob wirklich alle
andere Mittel schon genügend erschöpft waren,
um zu der sichtbaren Waffe des Maschin-
gewehrs Zuflucht nehmen zu müssen. Gegen-
über diesem menschlich sehr verständlichen Ge-
fühl ist jedoch zu sagen, daß die Truppe in
einem Augenblick intervenierte, als der Aufruhr
die Oberhand zu gewinnen schien. Die Polizei
hatte sich trotz ihrer ebenso tapfern wie besonnen-
nen Haltung als ungenügend erwiesen, dem An-
sturm der Menge auf die Dauer Widerstand zu
leisten und was im Falle der Ueberwindung des
Widerstandes der Staatsgewalt geschehen wäre,
läßt sich leicht andenten. Man scheint hinrei-
chende Anhaltspunkte dafür zu besitzen, daß von
sozialistischer Seite alle Eventualitäten vorbe-
reitet waren. Eine allfällige Befehung des Na-
thauses durch die Aufreiter und eine anstehen-
de eidgenössische Intervention aber hätte
ganz andere Erschütterungen und Opfer zur
Folge gehabt als das gestrige Einbrechen des
Militärs. In diesem Augenblick schwerster Ver-
antwortung glaubte daher die Leitung der
Aktion zur Aufrechterhaltung der Ordnung, die
damals in militärischen Händen lag, keine
andere Wahl mehr zu haben als den Entschluß
zur Eröffnung des Feuers.

Daß gegen den eigentlichen Vetter der Un-
ruhen zur Stunde schwer belastendes Material
vorliegt, geht aus dem Umstand hervor, daß
Nationalrat Leon Nicole heute vormittag

auf Verfügung des Staatsanwalts in seiner
Vernehmung verhaftet und in das Gefängnis
von St. Antoine abgeführt worden ist. Nach
eingezogenen Erkundigungen hat sich die Zahl
der bisher gemeldeten Toten und Verwundeten
nicht verändert, doch scheint der Zustand einiger
der Letzteren sehr schwer zu sein. Die Gemein-
schaften sind heute vormittag zusammengetreten,
um über die Frage eines eventuellen Gene-
ralstreiks, von dem schon gestern gemun-
delt wurde, zu beraten. Von dieser Entscheidung
werden die weiteren Maßnahmen zur Aufrecht-
erhaltung der Ordnung wesentlich beeinflusst
werden, denn falls der Generalstreik wirklich
beschlossen werden sollte, so dürfte die Bilie-
stellung des Infanterieregiments 3 und des
Panzerbataillons 103 (sogleich) in ein Auf-
gebot verwandelt.

Die Darstellung von Augenzeugen

Genf, 10. Nov. 42. Laut Berichten von Augen-
zeugen seien die ersten Schüsse, die die Lage
gefährlich gestalteten, von Seiten der Mani-
festanten und wurden auf die vor dem Ge-
meindefaß von Plainpalais in einer Gruppe
zusammenstehenden Soldaten des Kantons Genf
und Polizeipostiere abgegeben. Zwei Augen-
zeugen sprachen an der Mauer des Gebäudes ab, wo ihre
Spuren genau zu sehen sind. Verletzt wurde
niemand. Der Schuß konnte nicht verhandelt
werden. Man nahm in der Meinung, daß der
Schuß von einem benachbarten Haus aus ab-
gegeben worden sei, einen dort wohnenden Mar-
schall mit, doch ergab die Untersuchung gegen den
Verhafteten nichts Belastendes.

Schon in den Mittagsstunden des Mittwoch-
abend war von kommunistischer und sozialistischer Seite
die Parole ausgerufen worden, gegen die
Rundgebung der Union Nationale im Gemeindefaß
von Plainpalais am Mittwochabend in Was-
sen zu demonstrieren. Die Demonstranten
sammelten sich gegen 20 Uhr in großen Mengen
auf dem Pont d'Arve. Die Plainpalais an
um in geschlossenem Zug gegen das Gemeindefaß
zu marschieren. Die Demonstranten waren 2000 bis
3000 an der Zahl, offensichtlich mit Vorbedacht or-
ganisiert, was daraus zu entnehmen ist, daß Hun-
derte von ihnen mit Humpfen versehen waren
und auf dem Versammlungsort, nachdem mehrere
Redner zu ihnen gesprochen hatten, ein obren
bedeutendes Pfeifkonzert anstimmten. Die sich
ansammelnden Demonstranten hielten auf dem Pont
politi einem zentralen Genfer Verkehrsplatz bei
Rue de la Ville und Straßenbahnvorplatz
bis gegen 21 Uhr vollständig auf und erließen in
dieser Zeit auch einen starken Zufluß von Neugie-
rigen. Gegen 21 Uhr durchbrachen die De-
monstranten begleitet von zahllosen Zuschauern
den schmalen Volksweg von Plainpalais
zum Gemeindefaß von Plainpalais abwärts und kamen in heftigen Schritten
gegen das Versammlungsfeld der Union Natio-
nale. Vor dem Gemeindefaß wurden sie von
einer starken Polizeikette jedoch noch einmal aufge-
halten. Hier begannen dann die dramatischen Er-
gebnisse.

Es ist festgestellt worden, daß die Demonst-
ranten durch verschiedene kommunistische und sozia-
listische Redner zu Gewalttaten aufge-
fordert worden sind. Schon zu Beginn der
Demonstrationen auf dem Pontpoliti von Plain-
palais sprachen verschiedene Redner von der
Schultern ihrer Genossen herab. Derselben Szene
wiederholten sich, als die Menge bis dicht an das
Gemeindefaß von Plainpalais unter Durch-
brechung der Polizeikette vordringen war. Vor
sich der sozialistischen Nicole sah auf die
Schultern seiner Genossen heben und erklärte, die
Provokationen der Regierung gegenüber, die
Polizei und Militär gegen das Proletariat mi-
bilisiere, gebe es nur noch die Revolution
als Antwort. Nicole forderte die Menge auf, die
Anweisungen zu befolgen, die ihr gegeben wor-
den seien, und die Straße zu halten.

Die Anweisungen, auf die sich Nicole bezog, bestanden in einem Protestprogramm, das in einer sozialistischen Versammlung am Abend vorher bereits gegen die Rundgebung der Union Nationale vereinbart worden war. Die Sozialisten hatten beschlossen, in diese Versammlung, die mit Erlaubnis der Polizei veranstaltet wurde, einzudringen, um sie entweder zu hören oder zu sprengen. Als die Demonstranten versuchten, in großen Parteien in das Gemeindehaus Eintritt zu verlangen, sah sich die Polizei gezwungen, Abwehrmaßnahmen zu treffen. Der Leiter des polizeilichen Absperrungsdienstes, Kommissar Plotron, läudigte den Manifestanten jedoch an, daß sie Zutritt zur Versammlung erhalten würden, bis der Saal vollständig gefüllt sei. Der Kommunist Tronchet konnte auf diese Weise mit einer Reihe seiner Anhänger in die Versammlung hineingelangen. Als dann noch einige Plätze in der Versammlung frei waren, erhielt auch Nicole die Mitteilung, daß er an der Versammlung teilnehmen könne. Nicole, der mit einer fest organisierten Gruppe von einigen fünfzig Anhängern auf dem Schauplatz der Demonstrationen eingetroffen war, lehnte das jedoch ab, und verlangte, mit seinen 300 Kameraden, die er allmählich um sich versammelt hatte, geschlossen an der Versammlung teilnehmen zu können. Da ihm dies nicht gestattet wurde, weil nicht mehr genügend Plätze vorhanden waren, und da die Polizei im Versammlungstotal selbst schwere Zusammenstöße befürchten mußte, zog er es vor, auf der Straße weiter zu demonstrieren.

Die Polizei richtete zuerst ruhig die Aufforderung an die Demonstranten, die Demonstration aufzulösen, geriet indessen angesichts der immer mehr nachdrängenden Kommunisten und Sozialisten in die Gefahr, übermütig zu werden und das Gemeindehaus vor einem Angriff der Demonstranten nicht mehr schützen zu können. Die Gefahr wurde von Augenblick zu Augenblick größer, da die Demonstranten gegen 22 Uhr auch versuchten, durch die Seitenstraßen vom Ausstellungspalast aus, von hinten her, in das Gemeindehaus einzudringen. In dieser bedrohlichen Situation rief die Polizei die Unterstützung von zwei Kompanien Militär an, die am Nachmittag von Lausanne in Genf eingetroffen waren. Die beiden Kompanien, eine Infanterie- und eine Mitrailleurskompanie, trafen nach kurzer Zeit auf dem Schauplatz ein und wurden zur Absperrung und Sicherung des Gemeindehauses nach den verschiedenen Richtungen auf die Zugangsstraßen verteilt.

Als die Truppen anmarschierten, wurden sie von den Demonstranten mit Steinen und Pfeilen empfangen. Raum hatten die Soldaten ihre Plätze eingenommen, kam es, besonders in der Straße vom Ausstellungsgelände her, zu Angriffen auf einzelne Mannschaften. Verschiedene Rädelsführer forderten die umstehenden Demonstranten auf, den Soldaten die Gewehre abzunehmen und die Stahlhelme vom Kopf zu schlagen. Obwohl die Polizei, wie auch die Truppenführer, sorgfältig zur Freigabe der Straßen aufzufordern und vor Angriffen auf die Ordnungsmannschaften warnen, wurden jedoch mehrere Soldaten plötzlich überfallen, ihrer Gewehre beraubt und ihnen die Stahlhelme vom Kopf geschlagen. Auch kam es zu Mißhandlungen. Die Gewehre wurden von den Demonstranten zum Teil auf dem Pflaster zerschlagen, zum Teil fortgeworfen oder drohend gegen die Truppen gerichtet.

Ag Angesichts der drohenden Haltung der wütenden Menge ließ der kommandierende Major ein Trompetensignal geben und kündigte an, daß er schießen lasse, wenn sich die Demonstranten nicht zurückziehen würden. Als weitere Warnung ließ er darauf die Gewehre laden, da die Kompanie mit ungeladenen Gewehren ausgerüstet war. Als trotz seinen Warnungen die Menge nicht zurückging, sondern die Truppe immer mehr bedrängte, gab der Kommandant Befehl, gegen die Höhe auf die Demonstranten eine Salve abzugeben. Es wurden rund 100 Schüsse aus Gewehren und Karabinern und 30 Schüsse aus einem leichten Maschinengewehr abgegeben. Die Demonstranten rüdten nach den ersten Schüssen noch weiter vor, zogen sich dann aber fluchtartig zurück, als einige von ihnen getroffen umfielen. Nach diesen Vorfällen wurde die Truppe nicht mehr weiter angegriffen.

Auf Seite der Truppe zählt man verschiedene Verletzte. So befinden sich etwa zehn in der Ferne und zwei im Spital in Behandlung. Aus den bisherigen Untersuchungen geht hervor, daß alle diese Soldaten verletzt wurden, bevor Befehl zum Schießen gegeben worden war. Als die 2. Kompanie der bedrängten ersten zu Hilfe kommen wollte und sich dazu im Hof eines Schulhauses befand, wurde von den umliegenden Dächern etwa ein halbes Duzend Schüsse auf die Truppe abgegeben.

Bestimmungen

Genf, 10. Nov. 29 Das "Journal de Geneve" schreibt zu den Genfer Vorfällen: Der Genfer Tumult hat die Straßen der Stadt mit Blut befleckt. Zehn Tote und vierzig Verletzte, das ist die Bilanz der Polizei Nicole's. Er hat die Revolution im Geolge seiner politischen Freunde Tronchet und Lebet verkündet. Die äußerste Linke, schreibt das Blatt weiter, wird den zivilen und militärischen Behörden die Verantwortung für das geschlossene Blut übertragen wollen. Die Leiter und die Truppe haben nur ihre Pflicht erfüllt. Sie mußten die immer größer werdende Menge im Zaume halten. Die Verantwortung fällt auf diejenigen, die die Menge aufgeweckt haben. Es war Aufgabe der Regierung, die Sicherheit und Ordnung zu wahren. Sie hat diese Aufgabe gewissenhaft erfüllt. Auch die Polizei hat trotz der zu geringen Zahl ihre Pflicht voll und ganz getan. Die Ordnung wurde trotz den Personen, die ihr äußerstes taten, um sie zu hören, aufrechterhalten. Nicole hatte

Personen gelockt. Nach dem Aufruf vom Jahre 1927 hat Nicole seine Hände in Unschuld gewaschen. Diesmal wird ihm dies nicht gelingen.

Der Abend im Bundeshaus

Bern, 10. Nov. * Auf die Kunde von den Genfer Vorgängen sind die zurzeit in Bern anwesenden vier Mitglieder des Bundesrates um 10 Uhr zu einer etwa 20 Minuten dauernden Besprechung zusammengetreten. Der Chef des Militärdepartements, Bundesrat Ringer, wohnte diesen Morgen Schießversuchen im Eigental bei. Bundespräsident Motta weilt in Genf und Bundesrat Häberlin nimmt in Zürich an den Beratungen der nationalrätlichen Kommission für das Strafrecht teil. Donnerstagnachmittag um 15 Uhr wird sich der Bundesrat vollzählig besammeln. Bis jetzt sind keine Bundesbehördlichen Maßnahmen getroffen worden. Die Dislozierung eines Rekrutenbataillons von Lausanne nach Genf hat nicht den Charakter einer eidgenössischen Intervention. Sie war das Ergebnis einer gestrigen telephonischen Besprechung von Staatsrat Martin in Genf mit Bundesrat Ringer um 12 Uhr. Das eidgenössische Militärdepartement wird über die Vorkommnisse in Genf ständig auf dem Laufenden gehalten. Es wurde orientiert über die Bifestellung von Truppen in Genf und Lausanne.

Beim eidgenössischen Militärdepartement wird großer Wert auf die einwandfrei gemachte Feststellung gelegt, daß die Truppe erst eingegriffen hat, als die Polizei der Masse nicht mehr Meister wurde. Die von Major Berret, Instruktionsoffizier, geführte Kompanie wurde beim ersten Vorgehen von der Masse angegriffen. Den Rekruten wurde Pfeffer in die Augen geworfen; man bearbeitete sie mit Gummischläuchen, entriß ihnen Gewehre und schlug auf die Helme los. Zerstückelte Gewehre, ein beschädigtes leichtes Maschinengewehr und zerbeulte Stahlhelme sind der Beweis dieses Verhaltens der Menge. Da die Kompanie mit ungeladenen Gewehren eingriff, konnte sie von der Masse zurückgedrängt werden. Erst in diesem Moment folgte der Befehl zum Laden der Gewehre. Durch Trompeten wurde das Signal "Achtung" gegeben. Als es wirkungslos blieb und die Menge erneut auf die Truppe losstürmte, wurde eine Salve mit scharfen Patronen abgegeben. Es wurde festgestellt, daß 110 Gewehrpatronen und 30 Patronen aus einem Maschinengewehr abgefeuert worden sind. Das einwandfreie Verhalten von Offizieren und Truppe steht außer allem Zweifel. Die blamable Vorbereitung der Aktion geht daraus hervor, daß im Laufe des Nachmittags gewaltige Mengen von Pfeffer eingekauft wurden — man spricht von 60 Kilogramm — worauf die Polizei zum Teil mit Automobilbrillen ausgerüstet wurde.

Auf Bifestellung sind in Genf das Genfer Inf. Reg. 3 mit den Bataillonen 7, 10 und 13 und das Genfer Landwehrbataillon 103, in Lausanne das Inf. Bat. 3 und das Kav. Reg. 1. Die Bifestellung in Lausanne geschah auf die Verbindung der Absicht von Demonstrationen und des Streiks.

Ein Erlass des Genfer Staatsrates

Genf, 10. Nov. 29 Der Staatsrat hat zu den Ereignissen der letzten Nacht eine Proklamation an die Bevölkerung erlassen, in der er erklärt, daß er die Ordnung aufrechterhalten habe und daß er entschlossen sei, sie weiter aufrechtzuerhalten, indem er alle Ansammlungen, Rundgebungen und Umzüge auf öffentlichen Straßen und Plätzen verbiete.

Maßnahmen des Waadtländer Staatsrates

Lausanne, 10. Nov. 29 Der Staatsrat des Kantons Waadt hat das Inf. Bat. 3 und das Kav. Reg. 1 auf Bifestellung gestellt. Ferner hat er eine Verfügung erlassen, durch die Versammlungen mit umstürzlerischem Charakter sowie Ansammlungen auf öffentlichen Straßen und Plätzen verboten werden.

Veranlassung zu dieser Maßnahme gaben Vorgänge vom Mittwochabend im Corcel des Ouvriers und im Volkshaus, wo Versammlungen gestört worden waren. Als am Abend nach 22 Uhr die Vorgänge in Genf bekannt wurden, hielt der Kommunist Jeanneret-Minkine eine Protestansprache auf der Straße. Es kam dann zu Zusammenstößen mit der Polizei.

Die Stellung des Kabinetts Papen

Koalitionsversuche

Berlin, 10. Nov. (-a-Teil) Das Reichskabinett hat gestern eine Sitzung abgehalten, die der Besprechung der nach den Wahlen entstandenen Situation galt. Das Kabinett stellte formell fest, daß es nicht zur Rückzutreten habe, daß die Regierung jetzt aber versuchen müsse, die nationale Konzentration, d. h. die Einigung der Nationalsozialistischen, der Deutschnationalen und der Zentrumspartei auf der Basis des Regierungsturses durchzuführen. Zu diesem Zweck will der Reichslanzler dem Reichspräsidenten heute bestimmte Vorschläge unterbreiten und danach die Führer der ge-

A travers Genève

Le cas des ex-administrateurs de la Banque de Genève

Le temps
Observations météorologiques du 8 novembre.
Température : 7 h., + 8,6; 13 h., + 11.
Baromètre réduit à zéro : 7 h., 720; 13 h., 718.
Direction et vitesse du vent : 7 h., E 0; 13 h., EE 0.
Hauteur du lac : 1570.
Température de l'eau : 7,5.
Temps probable : Ciel variable, encore de pluie.

Emprunt et convention
Dans sa séance de mardi matin, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi autorisant un emprunt de 353 millions destiné au remboursement de l'emprunt de 5 % de 1922. Il a adopté un projet d'arrêté législatif approuvant la convention passée les 22 et 31 mars 1927 entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la direction générale des C. F. F. sur autant qu'elle comporte la cession de terrains appartenant au domaine public.

Pour les importateurs
La Chambre de commerce de Genève attire l'attention des importateurs sur le communiqué paru dans le No 290 de la « Feuille officielle suisse du commerce » du 5 novembre.

Leveé de corps
Un rentier, M. Alexandre Auberjonois, Vaudois, né en 1855, domicilié à la pension Zahner, rue de la Servette, a été trouvé mort mardi matin dans sa chambre. Dr. Morat constatata le décès dû à une cause naturelle. L. Nerbollier, officier de police, qu'assistait L. Voldet, secrétaire, procéda aux formalités légales et le corps fut transporté à l'Institut de médecine légale par les soins des Pompes funèbres centrales.

Un motocycliste
Un motocycliste, M. Louis Grandvoisin, domicilié à Sionnet (commune de Jussy), a renversé, rue de Genève à Chêne-Bourg, Mme Anny Dadier qui traversait la chaussée et arrivait près du trottoir. Relevée par sa fille qui l'accompagnait, Mme Dadier, blessée à la tête, à la main et à la jambe droite, fut conduite chez le Dr Audéoud qui lui donna des soins, puis la blessée fut ramenée chez elle, venue Petit-Senn, 4, à Chêne-Bourg.

Voie de bicyclette
Une bicyclette appartenant à M. Fernand Bouvard, domicilié rue Mussard, 7, a été dérobée devant la laiterie Bouvard, rue Kléber.

De son côté, M. Georges Bouvier, mécanicien, rue Voltaire 4, a signalé à la police que sa bicyclette avait été volée place du Molard devant le magasin Curtet.

Les arrestations
La police a arrêté Louis L., Français, qui avait franchi clandestinement la frontière et injurié les gendarmes; Albert G., Bernois, expulsé administrativement du canton depuis 1927; Rudolf Sch., Zurichois, mécanicien, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Avant la manifestation populaire de l'Union nationale Une lettre du Conseil d'Etat

Comme nous l'avons annoncé, l'Union nationale organisée pour mercredi 9 novembre, à 20 h. 30, une grande assemblée à la Salle communale de Plainpalais au cours de laquelle MM. Léon Nicole et M. Dickler seront mis en accusation publique. A cette assemblée qui sera présidée par le Dr R. Steiner, MM. Testuz, W. Droin, avocat, et Géo Oltmann, prendront la parole.

Cette manifestation populaire dépeut au parti socialiste qui mit en garde le Conseil administratif et le Conseil d'Etat contre les conséquences que pourraient avoir cette assemblée, le parti socialiste et la classe ouvrière étant décidés à se rendre en nombre à la Salle communale de Plainpalais.

Le Conseil administratif maintient purement et simplement l'autorisation accordée en ce qui concerne la location de la Salle communale de Plainpalais, et à son tour le Conseil d'Etat a fait adresser mardi matin la lettre suivante au parti socialiste genevois :

« Genève, le 8 novembre 1932.
Au parti socialiste genevois, Genève.
Messieurs,
Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 novembre concernant par laquelle vous nous invitez à interdire une réunion organisée par l'Union nationale à

De retour du service militaire où il a commandé une compagnie cycliste, M. R. Lang juge d'instruction, va reprendre incessamment le cours des interrogatoires des ex-administrateurs de la Banque de Genève. Le magistrat informateur attend également le retour des commissions rogatoires de Paris et ce sera la fin de la plus importante des affaires pénales connues dans les années judiciaires genevoises.
Le volumineux dossier sera transmis au début de décembre à M. le procureur général Cornu, qui aura éventuellement à prendre des réquisitions de renvoi de tous les inculpés devant la chambre d'instruction.

la Salle communale de Plainpalais. Le Conseil d'Etat vous informe qu'il ne peut prendre la mesure que vous proposez. Il tient à rester fidèle à la ligne de conduite qu'il a adoptée dans l'intérêt de l'ordre public et de la liberté politique et qui consiste à n'interdire de « parasites » assemblées à certaines époques que si elles ont lieu sur le domaine public.

Nous n'acceptons en aucune façon votre prétention de rejeter sur le Conseil d'Etat la responsabilité du désordre qui pourrait échoir à cette assemblée. Le Conseil d'Etat fera respecter l'ordre et la liberté et ceux là seuls qui troubleront l'assemblée prendront la responsabilité de ce désordre.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'au mois de février 1932 votre parti avait voulu organiser à la place Neuve une assemblée de protestation violente contre le Conseil d'Etat et que l'autorité vous a précisément autorisé à tenir cette assemblée dans une salle. C'est alors que, contrairement aux arrêtés du Conseil d'Etat, votre parti a tenu une assemblée illicite sur la place de Plainpalais.

D'autre part, en août 1931, votre parti a convoqué à la place de Plainpalais une assemblée dans des termes attentatoires à la dignité du Conseil d'Etat.

Nous nous espérons un peu que ce soit ce même parti qui se montre aujourd'hui si susceptible en face de l'organisation d'une assemblée politique de protestation.

Vous prie agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.
Au nom du Conseil d'Etat :
Le chancelier, Eug. Müller. Le président, (sig.) F. Morin.

UNE SOIRÉE TRAGIQUE A PLAINPALAIS

Assaillis et frappés par des manifestants des soldats tirent sur la foule

Il y a dix morts et de nombreux blessés

Genève en deuil

Le peuple de Genève ayant clairement manifesté, le 23 octobre, son sentiment au sujet de la politique destructrice de M. Léon Nicole, on peut se demander — et beaucoup de gens se sont posés la question — si la manifestation organisée mercredi soir par l'Union nationale était bien opportune. Mais enfin elle n'avait, en soi, aucun caractère subversif et elle n'eût été qu'une manifestation platonique de plus si des meneurs socialistes, ou plus exactement social-communistes, n'avaient fait d'y voir une violente provocation, une sorte de crime de lèse-majesté. Empêcher leurs adversaires d'exercer un droit dont ils ont eux-mêmes largement usé et abusé, — souverains-nous de la réunion sur la Plaine de Plainpalais, malgré l'interdiction du Conseil d'Etat — tel fut donc leur objectif qu'ils mirent tout en œuvre pour atteindre.

Le Conseil d'Etat, conscient de ses responsabilités et désireux de faire respecter l'ordre, avait demandé à Bernin un contingent de troupes. On envoya donc à Genève les recrues de la 4^e division, casernées à Lavaur, et qui débarquèrent à Cornavin à la fin de l'après-midi.

Lorsque, à la suite des discours enflammés de Tronchet, de Lebel et de Léon Nicole, lequel recommanda à ses fidèles de tenir la rue, ajoutant qu'aujourd'hui la révolution est une nécessité, les esprits, déjà excités, furent complètement échauffés, la situation devint critique pour les forces armées. Un nombre insuffisant pour contenir la foule hurlante; on requit donc la troupe; une compagnie de soldats fut appelée à la rescousse.

Houssillé, injurié, frappé, leurs armes arrachées et brisées, les jeunes recrues durent être maintenus dans le renfort, et c'est alors que, pour dégrader leurs camarades, d'autres soldats, armés sur des camions, ouvrirent le feu sur la foule avec une mitrailleuse. Ce fut bref, mais atroce. Pourtant il importe qu'on sache, les soldats étaient en état de légitime défense.

D'aucuns diront qu'on aurait dû faire ceci ou cela, qu'il fallait tirer à blanc avant de servir de cartouches à balles, que les hydrants eussent été aussi efficaces que les fusils-mitrailleurs pour disperser la foule. L'enquête est à l'œuvre, elle établira si, en ce temps-là, l'un ou l'autre chef civil ou militaire, a manqué de sang-froid et de savoir-faire. Et si tel est le cas, il est nécessaire que des sanctions soient prises. Mais il n'en reste pas moins certain que la véritable cause de cette tragédie est le régime qui nous a entraînés dans le deuil incombe à ceux qui, sciemment, froidement, et délibérément ont, depuis de longs mois, surexcité les esprits, tenté de discréditer les pouvoirs publics, jeté l'anathème contre les citoyens, semé la haine et préché ouvertement la révolution.

De quoi demain sera-t-il fait? Nul ne peut le dire, et il importe que chaque citoyen garde son sang-froid et soit prêt à faire tout son devoir. Il importe aussi qu'en cas de nouvelles manifestations, les curieux ne se mêlent point à la foule, afin d'éviter d'être les victimes des mesures de répression que l'autorité serait contrainte de prendre.

Et nous tenons, en terminant, à adresser l'expression de notre très vive sympathie aux parents de ceux qui, innocents de toute cette affaire, ont été tués ou blessés au cours de la soirée du 9 novembre qui restera parmi les plus sanglantes que Genève ait jamais vécues. — Ed. J.

Comment se dérouleront les événements

A 16 h. 45, les forces armées prennent position aux abords de la Salle communale de Plainpalais. Tout l'état-major de la police est présent. Nous remarquons MM. Frédéric Martin, président du département de justice et de police; Zoller, chef de la police; Albert et Hirtz, commissaires de police; Magnin et Nerbollier, officiers de police. On vit arriver plus tard MM. Turrettini et Desbaillets, conseillers d'Etat.

Mesures de police

Chaque agent de police a reçu une paire de lunettes d'automobiliste en verre de mica pour les protéger des jets de pierre, et tous ont enduit leur visage de vaseline pour fixer le poivre et l'empêcher d'atteindre les yeux. On savait, à la police, qu'une abondante distribution de poivre et de matraques avait été faite aux manifestants.

Les barrages

Les barrages sont établis dans toutes les artères aboutissant à la Salle communale. Par précaution, de solides chaînes ont remplacé les cordes très faciles à couper. Le service des transports est interrompu entre le rond-point de Plainpalais et la rue Dizerens. Des autobus assurent le transport des voyageurs. Les sapeurs-pompiers, sous les ordres du major Keller, assistés des capitaines Siegenthaler, Boissier, Oesch, Debarre, ont été alarmés et sont prêts à user des hydrants.

Avant l'assemblée

Dans la Salle communale de Plainpalais, les membres de l'Union nationale sont déjà en grand nombre. Ils ont eu accès à la salle sur présentation d'une carte spéciale et ils attendent tous au petit rillau jaune à la bouche ouverte. C'est le signe de ralliement, et celui qui les fera reconnaître de la police.

Du podium, M. le Dr Roger Steinmetz, président de la manifestation, donne les dernières ordres aux «troupes de choc».

Alloez, messieurs, dit-il, prenez vos places. Occupez les angles de la salle et les cen-



Au boulevard du Pont-d'Arve, en face du Palais des Expositions: 1. Vitrine du magasin de cycles de M. Ed. Spreuer, brisée par une balle qui blessa un motocycliste occupé à faire son plein d'huile. — 2. Traces de balles qui traversèrent le rideau de fer de la boulangerie Altenbach. — 3. Vitrine et armoire à glace brisées par une balle chez M. Henri Leuba, au 2^e étage de la maisonnette portant le n° 12. — Trou fait par un projectile dans un mur qui recouvrait une affiche.

tres. Très bien, alors préparez-vous lorsque le moment viendra!

Au tour d'une table sur laquelle sont déposés quelques bouteilles d'eau minérale, prennent place MM. Géo Oltmann, Testuz et W. Droin, avocat, et les dirigeants de l'Union nationale, entre autres MM. Turrettini, conseiller d'Etat, Poncet-Adam, député, Véron, etc.

Premières manifestations

Dans la rue, la foule a grossi. La rue de Carouge, depuis le boulevard du Pont-d'Arve au rond-point de Plainpalais, n'est plus qu'un immense défilé de personnes. Les drapeaux ont été hissés sur les poteaux, et les manifestants ont chanté le refrain de la Marseillaise. Les policiers ont essayé de faire passer les manifestants par la rue de Carouge, mais ils ont été repoussés.

Les manifestants enlèvent l'Internationale et l'on entend des cris de révolte. Les policiers ont essayé de faire passer les manifestants par la rue de Carouge, mais ils ont été repoussés.

Les manifestants enlèvent l'Internationale et l'on entend des cris de révolte. Les policiers ont essayé de faire passer les manifestants par la rue de Carouge, mais ils ont été repoussés.

Les manifestants enlèvent l'Internationale et l'on entend des cris de révolte. Les policiers ont essayé de faire passer les manifestants par la rue de Carouge, mais ils ont été repoussés.

Les manifestants enlèvent l'Internationale et l'on entend des cris de révolte. Les policiers ont essayé de faire passer les manifestants par la rue de Carouge, mais ils ont été repoussés.

Les manifestants enlèvent l'Internationale et l'on entend des cris de révolte. Les policiers ont essayé de faire passer les manifestants par la rue de Carouge, mais ils ont été repoussés.

Les manifestants enlèvent l'Internationale et l'on entend des cris de révolte. Les policiers ont essayé de faire passer les manifestants par la rue de Carouge, mais ils ont été repoussés.

Les manifestants enlèvent l'Internationale et l'on entend des cris de révolte. Les policiers ont essayé de faire passer les manifestants par la rue de Carouge, mais ils ont été repoussés.

Les manifestants enlèvent l'Internationale et l'on entend des cris de révolte. Les policiers ont essayé de faire passer les manifestants par la rue de Carouge, mais ils ont été repoussés.

Les manifestants enlèvent l'Internationale et l'on entend des cris de révolte. Les policiers ont essayé de faire passer les manifestants par la rue de Carouge, mais ils ont été repoussés.

Les manifestants enlèvent l'Internationale et l'on entend des cris de révolte. Les policiers ont essayé de faire passer les manifestants par la rue de Carouge, mais ils ont été repoussés.

Les manifestants enlèvent l'Internationale et l'on entend des cris de révolte. Les policiers ont essayé de faire passer les manifestants par la rue de Carouge, mais ils ont été repoussés.

L'arrivée de la troupe

Tout cela sentait l'émeute. Le danger n'était pas dans la Salle communale, mais dans la rue. Il était alors 21 h. 30. Avisé du danger que courraient les agents, M. Zoller, d'accord avec M. Frédéric Martin, chef du département de justice et de police, décida de faire appel à l'école de recrues d'infanterie III, en service à Lavaur, mise à la disposition du Conseil d'Etat et arrivée à Genève à 17 h. 20 par train spécial.

C'étaient 600 hommes prêts à renforcer la police. Nos jeunes soldats avaient défilé en ville, musique et drapeau en tête, avant de gagner la caserne de Plainpalais.

Les fusils-mitrailleurs avaient leur bande de cartouches prêtes et les recrues avaient reçu chacune deux cartouches à balles.

La compagnie arrivait au boulevard du Pont-d'Arve lorsque la foule se mit en devoir de l'empêcher de continuer sa route. Des soldats injuriés accueillirent les jeunes soldats et brusquement le bagarre éclata. Celle-ci fut terrible. Tirés hors des rangs, des soldats furent désarmés, jetés à terre et frappés. On leur arracha leur fusil que l'on brisa aussitôt et les cannes d'acier volèrent en tous sens.

Des citoyens, venus en curieux, ramassèrent des fusils brisés et on retrouva même un fusil-mitrailleur qui avait sa crosse fracassée. Ces armes, ainsi que des ballochettes et casques bosselés, furent remises à l'état-major de la police.

Assaillis et frappés de tous côtés — que pouvaient 120 hommes au milieu d'une cohue invraisemblable? — les soldats battirent en retraite dans la direction du Palais des Expositions. C'est alors que se produisit l'irréparable. Toujours serrés de près et privés des cailloux, les soldats prirent la position de combat sur le rond-point du boulevard du Pont-d'Arve, devant le Palais des Expositions. Très calme, malgré le sang qui coulait sur son visage, le lieutenant Burnat, auquel on avait arraché sabre, revolver et casque, tenta de tenir tête à la foule toujours plus surexcitée, mais voyant des hommes en danger, fit sonner le signal d'alarme par le trompette de la compagnie.

Sans autre sommation les soldats épauillèrent et au signal de feu donné par le chef de la compagnie, la fusillade éclata. Aux coups de feu succéda le lugubre criement des fusils-mitrailleurs.

Au premier moment la foule crut que les soldats avaient tiré à blanc, mais de partout partaient des cris d'épouvante. Les soldats avaient tiré, à moins de 20 mètres, sur les manifestants. Ce fut dans toutes les rues une panique et un saut-qui-peut général. Il ne resta sur place que les morts et les blessés.

Ces derniers, gravement atteints à la tête et au ventre, poussaient des cris lamentables. La compagnie I resta encore en position de tir et les autres compagnies, alarmées, arrivèrent un pas de charge, saluées par des cris de: «Assassins!» Il s'en fallut de peu qu'une nouvelle saignée eût lieu.

Le premier moment de stupeur passé, on songea à porter secours aux victimes.

Sur le seuil du Palais des Expositions gisait un jeune homme, la tête fracassée.

Devant l'hôpital Butini, un homme tombe à 20 mètres à peine de nous, râlait la gorge ouverte et perdant son sang à flots. On tenta de le porter à l'hôpital Butini, mais le trompette de service déclara que l'établissement ne recevait que les femmes.

On releva encore un homme qui avait le

ventre perforé de plusieurs projectiles. Le malheureux devait succomber peu après à l'Hôpital.

Notre chariot fut grand lorsque nous y vîmes emporter un boulangier du Bourg-de-Four, M. Loup, bien connu des habitants du palais de justice et de tous les collèges. Ce paisible commerçant, qui n'était pas venu pour manifester, était mortellement blessé d'une balle dans les reins.

Les scènes tragiques qui se succédaient dépassaient toute imagination.

Au café des Sports, M. et Mme Konrad, propriétaires, et plusieurs citoyens dont M. A. Livron, président du Cercle du Faubourg, organisaient un poste de premier secours. On amena successivement onze blessés que l'on installa tant bien que mal sur les banquettes et le billard. De vert, le tapis devient bientôt rouge. Les planches se transforment à son tour en une mare de sang. Véritable boucaille que ce café d'habitude si gai et si accueillant.

Les blessés pansés, les trois ambulances Braitschi fut à toute allure la navette entre l'hôpital et le boulevard du Pont-d'Arve.

Au café du Poste, chez M. Supersaxo, de nombreux blessés sont agités et secourus par les clients. Chacun se dépense sans compter et là encore, le sang macule bientôt chaises, banquettes et tables. Visage atroce que tous ces malheureux, dont plusieurs succombèrent peu après.

Le cadavre du jeune homme tué devant le Palais des Expositions est emmené à l'Institut de médecine légale, mais les employés des Pompes funèbres oubliant, dans une flaque de sang, une partie de la mâchoire à laquelle adhèrent encore quelques dents.

Partout, lorsque la place est rendue libre, nous apercevons des liques de sang çà et là, nous ramassons des chargeurs vides.

A travers les barrages

Franchissant les nombreux barrages de soldats, l'arme sous le bras, nous poursuivons nos investigations. Il faut à chaque instant parlementer et répondre aux sommations des recrues. «Halle là! où allez-vous! à un moment donné nous devons détourner le pas d'un fusil trop ostensiblement dirigé sur nous. A tous les coins de rues sont établis des postes de fusils mitrailleurs et deux gros camions du département des travaux publics, sur lesquels sont montés de véritables lourdes avec leurs servants en position, l'un à l'entrée de la rue de Carouge, l'autre au rond-point du boulevard du Pont-d'Arve.

Des cordons de soldats, de gendarmes, de gardes ruraux et des gardes-frontière mobilisés en hâte — ils étaient 72, sous les ordres du capitaine Rapp — barrent tout un quartier.

C'est un véritable état de siège. Au boulevard du Pont-d'Arve, on aperçoit nettement des traces de balles contre le mur du magasin de ferblanterie Demiere. Plus loin, au café du boulevard du Pont-d'Arve, chez M. Dubouché, un projectile a étoilé la glace de devanture et est allé se loger à l'intérieur dans un mur. Les clients l'ont échappé belle. Une autre balle de fusil mitrailleur a brisé une partie de la corniche de l'immeuble No 77.

Un certain nombre de personnes ont entendu les coups de fusils après l'heure, une jeune étudiante qui débouche du train de l'École de Médecine, rentrant chez elle, reçut une balle à la jambe gauche. On vit encore un vieillard se traîner péniblement vers le pont des Arts, puis s'affaler sur la chaussée, la mâchoire fracassée. Il y aurait encore bien des scènes atroces à relater, mais nous y renoncons.

Les trois ambulances Braitschi firent neuf voyages entre les cafés des Sports, de la Poste, de l'Hôpital et l'Hôtel. On utilisa également une camionnette de la maison Sautier et Jaeger, transformée en ambulance, et les samaritains, dirigés par M. Schmedley, secourant quantité de personnes.

Est-il besoin de dire que les chirurgiens de

la Policlinique et de l'Hôpital se dépêchèrent sans compter?

Pendant l'assemblée, MM. Frédéric Martin, président du Conseil d'Etat; Desbaillets, conseiller d'Etat; Zoller, chef de la police, et plusieurs magistrats et officiers de gendarmerie se trouvaient devant le poste de gendarmerie de la Salle communale. Tout d'un coup deux coups de feu furent tirés d'une maison en face, sur le groupe des magistrats. Personne, heureusement, ne fut atteint, mais il s'en fallut de peu, car les balles frappèrent un pilier de pierre à l'entrée du poste. Leur trace très nette fut marquée dans la pierre.

Une perquisition effectuée dans la maison de quatre étages d'où était parti le coup de feu ne donna aucun résultat. Un anarchiste, nommé B., fut conduit au poste, mais faute de preuves, on dut le laisser en liberté.

A l'Hôpital cantonal

Des scènes déchirantes se produisirent devant l'Hôpital cantonal. Accrochés aux grilles du grand portail, de nombreuses personnes imploraient des nouvelles. Lorsque M. Dubal, directeur de l'Hôpital, qui fit preuve dans ces tristes circonstances d'un beau sang-froid, lut, à la grille, les noms des blessés et des tués, l'émotion gagna la foule. Des cris affreux se firent entendre. Jamais nous n'avions assisté à une scène aussi poignante.

Dans les salles de chirurgie, les blessés sont l'objet des soins empressés de tous les médecins alertés. Les morts sont alignés dans une salle avant d'être dirigés sur la morgue de l'établissement. La plupart portent des plaies à la tête. D'autres ont eu les intestins perforés.

Nous nous éloignons, le cœur serré, l'âme bouleversée, de cette salle mortuaire.

Dans les grandes couloirs aux murs de falence blanche nous croisons des chariots emmenant des blessés sur la table d'opération.

De retour dans la rue de Carouge, nous constatons que le drame sanglant qui vient d'endeuiller notre ville a considérablement majoré de la police. Aurait-on pu éviter la massacre? L'armée est maîtresse de ses actes et lorsqu'elle est requise, elle ne reçoit d'ordre de personne. Les soldats auraient-ils dû préalablement tirer à blanc? Telle est la question qui se pose.

Ce que dit le 1er lieutenant Burnat

A ce propos, nous avons pu nous entretenir avec le 1er lieutenant Burnat, chef de la 1^{re} compagnie.

— Attaqués de toutes parts, recevant du poivre dans les yeux, et des cailloux, nous n'avons fait que nous défendre. C'étaient eux ou nous qui passions.

— Mon lieutenant, avez-vous fait les sommations d'usage?

— Nous n'avions pas à faire de sommation. Le trompette a sonné le signal d'alarme et j'ai donné l'ordre de faire feu.

— Fusils et fusils-mitrailleurs ont-ils tiré?

— Oui.

— Combien de balles?

— Je ne sais pas, les hommes avaient reçu chacun deux chargeurs.

Une déclaration du major Perret

Quittant le 1er lieutenant Burnat, nous rencontrons le major Perret, commandant de l'école de recrues.

Cet officier supérieur entend couvrir entièrement le 1er lieutenant Burnat, et pour cela nous fait la déclaration suivante:

«J'étais présent; c'est moi qui ai donné l'ordre de tirer!»

Un rapport détaillé mettra rapidement des choses au point et permettra de fixer exactement les responsabilités de ce drame effroyable.

Les morts et les blessés

Voici la liste des morts et blessés qui nous a été communiquée à 3 heures du matin:

Sont décédés à l'Hôpital cantonal: Edouard Quillet, rue du Vieuz-Billard, 14; Gabriel Loup, boulanger, Bourg-de-Four, 16; Hans Brugger, rue de Berne, 47; Oscar Maurer, rue Danet, 21; Louis, rue Dizerens, 8; Ferretoud, rue Versmoet, 17 bis; Edmond Junod, rue Pictet-de-Boeck, 3; Emile Henry, rue de l'ancien-Port, 7.

A la Policlinique, est décédé à son arrivée M. Francis Clerc, 59 ans, domicilié boulevard de Saint-Georges, employé à l'usine Gey. En outre a été transporté à l'Institut de médecine légale, le cadavre d'un nommé Wurst. Ce qui portait, à 2 heures du matin, le nombre des morts à 10. Les blessés sont au nombre de 29, dont plusieurs sont grièvement atteints. En outre, plusieurs blessés ont pu regagner leur domicile après des pansements sommaires.

Voici la liste des blessés:

Alphonse Kohler, domicilié rue de la Paille, 1; Maurice Grivet, boulevard de St-Germain, 4; Otto Metzler, rue Grosselin, 8; Paul, rue de Versmoet, 18; William, rue Dizerens, 8; Frontenay, 2; Emile Luchat, rue de Lausanne, 32; Ernest Enger, rue de la Paille, 8; Max Roth, rue du Nord, 2; Kernen, Villette; Pierre Tronchet, rue de la Paille, 29; Amédée, boulevard de St-Germain, 10; Henry Maylan, rue Massignon, 10; Mann, rue de la Coulozvaire, 10; Michel Rochat, rue Gutzwiller, 10; Rey, Grand-Lancy; Charles Barthelemy, rue des Savoises; Robert Barthelemy, rue Pulverland, 3; Albert, rue de la Paille, 8; Dufour, 8; Alfred Maury, rue de la Paille, 10; Ernest Blaszyk, rue de la Paille, 10; Melchior Allemann, rue de la Paille, 10; Louis Pascho, rue de la Paille, 10; Jean, rue de la Paille, 10; Guignat, rue de Lausanne, 10; Louis, rue de la Paille, 10; Jules Daviet, rue de la Paille, 10; Martin, rue de la Paille, 10; Martin, rue de la Paille, 10; Samuel Rochat, rue de la Paille, 10; Adrien, rue de la Paille, 10; Henri, rue de la Paille, 10; Raphaël, rue de la Paille, 10; Marius Dechevrens, rue de la Paille, 10; Louis, rue de la Paille, 10; Léonard, rue de la Paille, 10; cette liste deux militaires, Vermeil et Louis Vermeil; et Charidjan, les frères, Spinler, Gabel, von Gatten, et Paul, un chef bouvier. Au poste de gendarmerie de Plainpalais, ont été blessés: Vermeil, Pairy, Maunoir et M. Schmedley, deux samaritains.

Mise de piquet de troupes genevoises

Réuni à 7 heures du matin, le Conseil d'Etat a décidé de mettre de piquet le régiment d'infanterie 3, ainsi que le bataillon de sapeurs sapeurs 103.

Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924. Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Le gouvernement, propriétaire des chemins de fer, propose de payer des indemnités aux victimes des accidents de chemin de fer. Cette proposition a été adoptée par le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) le 20 septembre 1924.

Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Le Comité international de l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.F.) a adopté, le 20 septembre 1924, à Berne, la Convention internationale pour le transport des marchandises par chemins de fer (C.I.M.) de 1924.

Advertisement for Sennert's medicine, featuring the text 'L'arme efficace' and 'qui vous permettra de traverser l'hiver sans avoir de luter contre les rhumatismes, les névralgies et les catarrhes, c'est une cure physiothérapique d'automne. Un régime approprié rendra à votre organisme la force et la résistance nécessaires.' The advertisement includes the name 'KURANSTADT Sennert' and 'DEGERSHEIM'.

DERNIÈRES NOUVELLES

DES HEURES DRAMATIQUES A GENÈVE

Après les sanglants événements de la soirée de mercredi au boulevard du Pont-d'Arve

En quelques lignes

(Résumé des dépêches de la nuit)

SUISSE
 Une manifestation trouble. — Un certain nombre de communistes avaient organisé mercredi soir, à la Maison du peuple, à Lausanne, une manifestation pour fêter le 15^e anniversaire de la révolution bolchévique. Des contre-manifestants ayant lancé des boules puantes dans le ciel, la séance a été suspendue. Les communistes sifflèrent alors dans une autre salle. On ne signala pas d'autres incidents.

Importations et exportations. — En octobre, les importations se sont élevées à 148,9 millions et les exportations à 68,4 millions. La balance commerciale enregistre une augmentation des importations et des exportations sur le mois précédent.

Des nouveaux bénevoles au Klébschtock. — Ces derniers jours, 20.000 mètres cubes de terre et de rochers se sont détachés de la montagne. Les bénevoles continuent. De nouvelles fissures ont été constatées.

FRANCE
 L'affaire de l'aviation. — Le juge d'instruction parisien poursuivant son enquête dans l'affaire des faux documents de l'aviation a reçu la déposition de M. Tardieu, ancien président du conseil.

Une banque communiste en faillite. — Le tribunal de commerce de Paris a prononcé la faillite de la Banque ouvrière et paysanne dont le siège est à Paris.

ALLEMAGNE
 Après la grève des transports. — Le tribunal spécial de Berlin a jugé les individus impliqués dans l'affaire de la grève des transports en commun : trois d'entre eux ont été condamnés à deux ans et demi de prison pour atteinte portée à la sécurité des transports.

ANGLETERRE
 La Chambre des communes a approuvé par 267 voix contre 46 la résolution financière accordant au gouvernement les crédits nécessaires à l'application des nouvelles mesures concernant la vérification des moyens d'existence des sans-travail réclamant l'indemnité de chômage.

Cinq ouvriers écrasés par un train. — Des ouvriers qui travaillaient sur la voie ferrée à l'embranchement de Watford-Middlesex, ont été écrasés par un train; 5 ont été tués et un blessé.

CUBA
 Une tempête d'une violence extrême s'est abattue dans les provinces de Santa Clara et Camagüey. On compte jusqu'ici vingt-cinq morts et un grand nombre de blessés.

ÉTATS-UNIS
 L'élection présidentielle. — Les résultats définitifs de l'élection présidentielle sont les suivants: Roosevelt, 472 voix; Hoover, 39 voix.

PARAGUAY
 Les opérations dans le Caacó. — Un communiqué annonce que les troupes paraguayennes se sont emparées du fortin Los.

RUSSIE
 Une tempête sur le Dniestr. — Le prétre orthodoxe Tatchere Goussieroff, évêque connu, nommé d'arrondissement par le Gouverneur a voulu faire passer le Dniestr, pour se réfugier en Roumanie. Bâillé sur la rive russe par le courant, il fut emporté par les rapides et ses vêtements furent jetés à la mer. On le considéra comme disparu.

TCHÉCOSLOVAQUIE
 Le nombre des chômeurs. — Le nombre des chômeurs a augmenté de 1.000, atteignant 234.000. En octobre 1932, le nombre des chômeurs avait marqué un accroissement de 25.000, atteignant le chiffre de 209.000 (T.C.).

Une visite de M. Gombóe à Rome

Rome, 10. — Le premier ministre hongrois, M. Gombóe, est arrivé mercredi soir à Rome par train spécial. Il était accompagné du ministre d'Italie à Budapest et du ministre de Hongrie à Rome. Il a été reçu à la gare par M. Mussolini.

Commentant cette visite, les journaux relèvent que M. Gombóe est venu en Italie pour se rencontrer avec le chef du gouvernement italien et lui exprimer la reconnaissance de son pays pour l'action efficace développée par la politique fasciste en faveur de l'Etat magyar.

A L'HOTEL DE VILLE

Déclarations de M. Motta et de membres du gouvernement genevois

A l'Hôtel de Ville, où règne l'animation habituelle, quelques personnes, venues là pour leurs affaires, commentent les événements. Tout est calme et silencieux dans les bâtiments affectés aux bureaux officiels.

Sur le seuil du vaste vestibule qui donne accès aux salles du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, nous rencontrons, toujours alerte, coiffe de classique « melon », inséparable de sa silhouette connue dans tout le pays, M. Giuseppe Motta, président de la Confédération.

Avec son affabilité coutumière, le premier magistrat helvétique s'arrête pour échanger quelques mots avec nous. Il va de soi qu'un seul sujet le préoccupe en ce moment.

— Vous pensez bien, nous dit M. Motta, que je déplore qu'il y ait eu mort d'hommes au cours de la manifestation de la nuit dernière. Mais à qui la faute? L'appel à la violence ne peut conduire qu'à de tels résultats. Une chose est certaine, c'est que la troupe s'est comportée comme elle le devait. Je viens de m'entretenir, ajoute M. Motta, avec les membres du gouvernement genevois, qui continueront de faire respecter l'ordre. Je souhaite vivement que la tranquillité règne dans la population.

Une rapide et cordiale poignée de main et M. Motta s'éloigne.

Le président du Conseil d'Etat ayant bien voulu recevoir un représentant de notre journal, nous entrons dans la salle des pas-perdus. M. Trombet, l'aimable ouvrier, nous annonce à M. Frédéric Martin, qui nous fait dire de pénétrer dans la salle du Conseil d'Etat.

La séance n'a pas commencé, mais tous les membres du gouvernement, à l'exception de M. Paul Lachenal, absent de Genève, sont déjà réunis et, debout, causent tranquillement. M. Müller, chancelier, est également présent.

Par les fenêtres décorées de vitraux, on devine les feuillages, couverts par l'automne, des grands arbres de la Treille. Un rayon de soleil joue sur le tapis.

La gravité empreinte sur les visages des conseillers d'Etat s'accorde avec la solennité

Dès la première heure, jeudi matin, la foule, tout d'abord composée d'ouvriers se rendant au travail, a envahi les abords du Palais des expositions où se déroula la sanglante échauffourée de mercredi soir.

On se montre les traces laissées par les balles contre les murs et aux devantures des magasins. Les conversations vont leur train et l'on commente avec animation l'attitude des uns et des autres. On reproche aux soldats d'avoir tiré trop vite, tout en reconnaissant qu'ils ont été attaqués. On reproche également au gouvernement d'avoir fait appel à la troupe.

Devant le Palais des Expositions

Laissons la foule qui ne cesse de grossir et allons voir de près les résultats de la fusillade. Devant le Palais des expositions, les nombreuses flaques de sang sur lesquelles on a répandu un peu de sciure, frappent de stupeur les badauds.

Suivons maintenant le boulevard du Pont-d'Arve en direction des Acacias.

Un panneau de la Société générale d'affichage porte les traces de deux projectiles qui ont démolé une partie du mur.

Au deuxième étage d'une modeste habitation une balle est entrée par la fenêtre d'une chambrette habitée par M. Leuba, dessinateur, et a fait voler en éclats la glace d'une armoire.

Au No 47 se trouve le petit garage de M. Ed. Spreur, qui venait de recevoir un client. M. Henri Grodwohl, concierge de la Résidence, venu faire le plein d'huile de sa moto. A ce moment, la bagarre battait son plein.

— Entrez un instant, dit M. Spreur, vous ne pouvez pas sortir pendant ce « fourbi ».

Les deux hommes étaient à l'intérieur lorsque les premiers coups de feu furent tirés. Une balle traversa la glace de la devanture et alla se loger dans l'épaule droite de M. Henri Grodwohl, qui tomba sur les genoux en disant: « Je suis touché ».

Plus loin, au No 51, Mme A. Altenbach, boulangère, avait baissé le rideau de fer et en compagnie de quelques amies et de sa fille, était restée à l'intérieur, car au dehors les cris de la foule laissent prévoir qu'un drame allait se dérouler. Une première salve retentit et deux balles de fusil-mitrailleur perçèrent le rideau de fer sans la moindre difficulté, trouèrent la devanture et allèrent se loger dans une glace placée au dessus du comptoir. On se fait une idée de la frayeur de Mme Altenbach et de ses amies.

Comment les recrues firent usage de leurs armes

Onze heures. La foule augmente à vue d'œil, la rue Henri-Dunant et le boulevard du Pont-d'Arve sont transformés en un immense parc d'autos — on se dirait à l'ouverture du Salon de l'automobile — que sera-ce à midi! Aux abords de la caserne le public est nombreux devant les hautes grilles. Dans la cour, les soldats de l'école de recrues III/I sont à l'exercice. Des sentinelles, le fusil chargé, surveillent portes et clôtures.

La porte principale est gardée par quatre soldats et un caporal.

La consigne est formelle. Pas de civils.

Un émouvant récit du directeur de l'Hôpital cantonal

Nous avons choisi, entre un grand nombre de récits de l'émeute, celui de M. Henri Dubal, directeur de l'Hôpital cantonal.

« Je me trouvais, dit-il, à 21 h. 30, à l'entrée de la rue de Carouge lorsque débouchèrent les soldats. Je vis aussitôt la foule se précipiter sur eux, les frapper et les désarmer. Des crosses se levaient au-dessus des têtes. Les soldats se défendaient, pensai-je un instant. Non, c'étaient des manifestants qui brandissaient les fusils dont ils s'étaient emparés. Je m'éloignai de la scène jusque devant l'oisellerie de la rue de Carouge où japerçus des individus lançant des casques de soldats dans une bouche d'égoût.

Tout à coup, des coups de feu claquèrent, suivis d'un crépitement de mitrailleuses. Ils tirent à blanc, supposai-je. Non, car un jeune homme passa devant moi en se tenant le ventre.

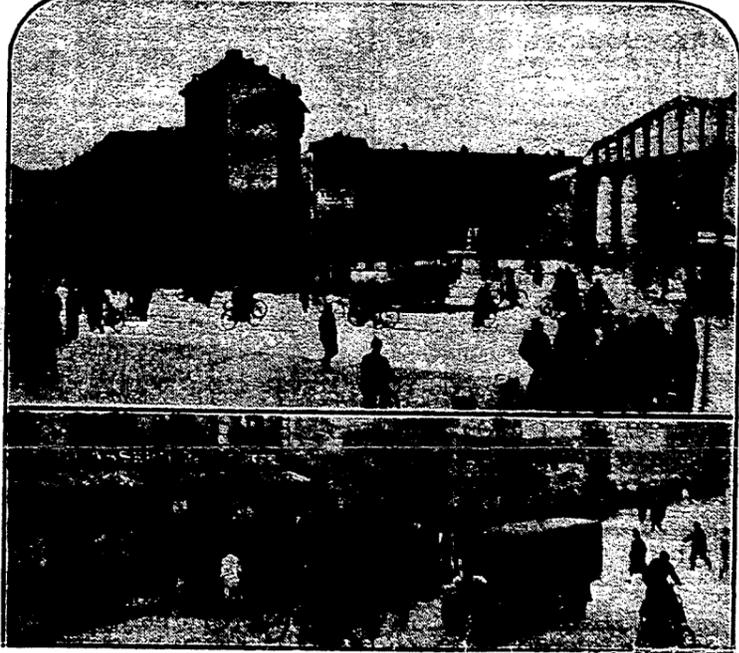
— Les soldats, font touché, firent ceux qui le soutenaient. On va à l'hôpital, ajoutèrent-ils. Je suivis le groupe et peu après les premières victimes furent amenées par les ambulances.

J'organisi aussitôt la réception des blessés et le personnel fut alerté.

Nous entrons quand même et sur l'ordre du lieutenant de garde, un planton, fusil sur l'épaule, nous conduit au bureau du major-instructeur Perret, auquel le colonel Lederey a confié le commandement du bataillon. Cet officier ne fait aucune difficulté pour nous retracer la scène sanglante de la veille.

« Lorsque l'ordre me fut donné d'intervenir, je fis alarmer la Ire compagnie, forte de cinq sections. Deux de celles-ci partirent en camion pour la S. D. N., les trois autres furent dirigées sur les lieux de la manifestation.

Je devançai la première section, suivi du trompette et j'arrivai seul à l'entrée de la rue de Carouge. Des civils s'approchèrent de



En haut : la partie du boulevard du Pont-d'Arve où se sont déroulés les tragiques événements de mercredi soir (à droite : le Palais des Expositions d'où la troupe fit feu sur la foule). (Photo prise jeudi à 12 h. 15.) - En bas : le café-brasserie des Sports, où furent transportés les premiers blessés.

moi en me mettant en garde contre certains individus suspects.

Retirez-vous, fis-je à la foule, la troupe doit dégager la place.

C'est tout ce que je pus dire, car au même instant je fus entouré et un individu me lança du poivre au visage. A cet instant, les sections m'avaient rejoint et ce fut alors la bagarre. On arracha les fusils des mains de mes hommes, on les frappa et un fusil-mitrailleur fut emporté et brisé. L'affaire se gâta. Je mis revolver au poing sans toutefois m'en servir un seul instant. Cernée par une foule de plusieurs milliers de personnes, la petite troupe — nous étions 20 — battit en retraite, vers le Palais des expositions.

Les recrues, de braves gosses, ne perdirent pas la tête et, assaillis de tous côtés, réussirent à arriver environ 50 à l'endroit fixé. Nous en avions perdu 30 en route.

C'est à cet instant que j'ordonnai au trompette de sonner l'alarme. Les pavés pleuvaient dru sur nous. Le signal donné, je dis au lieutenant Burnat, chef de la compagnie I : « Vous pouvez y aller, tirez ! »

Fusils-mitrailleurs entrèrent en action en même temps que les recrues épaulaient et tiraient. Le feu dura dix secondes tout au plus. Cent cartouches furent brûlées par les soldats et un magasin complet du fusil-mitrailleur, soit 30 projectiles, fut vidé.

C'est un miracle que les soldats n'aient pas fait usage de leurs armes au boulevard du Pont-d'Arve. C'est été une catastrophe.

Un rapport des événements a été adressé au département militaire fédéral.

Sur les 15 soldats blessés, 8 sont actuellement à l'infirmerie, soignés par le 1^{er} lieutenant-médecin Chioléro. Aucun n'est grièvement atteint. Tous les parents ont reçu jeudi matin des nouvelles des blessés par l'entremise du capitaine Brun, directeur des œuvres sociales de l'armée.

La troupe reste consignée et prête à être alarmée.

Source, firent preuve d'un magnifique dévouement au cours de cette soirée tragique et je tiens à les en remercier très sincèrement.

Poignants détails

Sur l'ordre de M. Cornu, procureur général, tous les corps des victimes seront transportés dans la journée à l'Institut de médecine légale au fins d'autopsie.

Deux personnes tuées sur le coup dans la rue se trouvent déjà à l'Institut de médecine légale.

Il s'agit de M. Henri Furst, 30 ans, marié,

Arrestation de M. Nicole

Par ordre du département de justice et police, la vente du journal socialiste le « Travail » a été interdite sur la voie publique.

Elle peut se faire uniquement dans les kiosques et les dépôts, sans pancarte.

Arrestation de M. Nicole chef du parti socialiste genevois

A la suite d'une séance extraordinaire tenue par le Conseil d'Etat, M. Frédéric Martin, président du département de justice et police, avisa ses collègues qu'il décernait un mandat d'amener contre M. Léon Nicole, rédacteur en chef du « Travail », député, conseiller national, né en 1887, originaire de Montcherand, sous l'inculpation d'appel à la révolution, atteinte à la sécurité de l'Etat et outrages aux magistrats et agents.

A 1 heure du matin, le mandat fut remis à la police de sûreté et sur l'ordre de M. Nicolas, chef de la sûreté, des agents furent envoyés à l'avenue Blanc, No 2, Servette, pour surveiller le domicile du leader socialiste. On surveilla également le départ du premier train du matin pour Lausanne où M. Léon Nicole a coutume de se rendre.

A 10 heures, M. Marius Flotron, commissaire de police, accompagné de M. Vollet, secrétaire du sous-brigadier de la sûreté, Enneveux, chef de la brigade politique, et de l'agent Babel, sonna à la porte de l'appartement du politicien. Ce fut Mme L. Nicole qui reçut les policiers, son mari prenant en ce moment un bain réparateur.

M. Marius Flotron passa outre et pénétra dans la salle de bains où il signifia à Léon Nicole le mandat dont il était porteur.

Je suis étonné, déclara le leader socialiste, que Martin et Zoller ne m'aient précédés à Saint-Antoine!

Il se vêtit calmement, puis monta dans un taxi qui fila rapidement vers la prison de Saint-Antoine.

M. Flotron et ses agents remirent le prisonnier au greffe de la maison de détention où, suivant le règlement, il fut invité à vider ses poches.

Furieux de cette formalité obligatoire, Léon Nicole sortit le mandat d'amener que lui avait remis le commissaire de police, le jeta avec dédain sur le pupitre du greffier, en disant: « Voilà la paperasse à Martin, l'imbécile, l'assassin! Il est triste, ajouta-t-il, que vous soyez commandés par un « crapule de cet acabit ». Le prisonnier refusa de décliner son état civil, puis s'en alla avec un gardien à la cellule qui lui avait été réservée au quartier spécial.

Dès l'entrée en cellule du chef socialiste, des ordres ont été donnés pour que l'extérieur de la prison soit surveillé.

D'autres arrestations sont envisagées, entre autres celles de Lucien Tronchet et de Francis Lobet.

Devant la caserne

Des manifestations se sont produites jeudi vers 2 heures aux abords de la caserne de Plainpalais. Quelques coups de sifflets ont été poussés et des tracts subversifs ont été distribués. La police est intervenue.

Tragique bilan

A 11 heures, les nouvelles recueillies à l'Hôpital cantonal n'étaient guère rassurantes pour quelques-uns des blessés.

Un de ceux-ci, M. Melchior Allemann, âgé de 31 ans, Soleurois, rue des Elèves, 15, a succombé jeudi matin.

Le funèbre bilan de la soirée du 9 novembre s'établit comme suit: neuf décès survenus à l'hôpital et deux manifestants tués sur le coup dans la rue, transportés directement à l'Institut de médecine légale. Soit 11 morts; 35 blessés actuellement à l'hôpital et 8 soldats soignés à l'infirmerie de la caserne.

Un démenti formel

Sous le titre: « Le journaliste provocateur », le « Travail » déclare qu'un de nos collaborateurs, M. Trollux, a ratissé un bout de grosse abandonné à terre et vint le remettre à M. Frédéric Martin en déclarant: « C'est le moment, il faut tirer dans le tas ».

Notre collaborateur dément formellement avoir tenu un tel propos. C'est un mensonge de plus à la charge de l'organe de M. Nicole.

Une proclamation du Conseil d'Etat

La proclamation suivante est adressée à la population par le Conseil d'Etat:

Citoyens,

Notre ville a été hier soir le théâtre de scènes douloureuses.

Le Conseil d'Etat avait le devoir impérieux de faire respecter l'ordre public par les moyens légaux.

Les forces de police et la troupe ont été attaquées.

L'ordre a été rétabli.

Le Conseil d'Etat est décidé à le maintenir, il agira avec énergie contre les perturbateurs.

Il invite la population au calme.

Les allouements et les cortèges sont interdits, les citoyens doivent s'abstenir de stationner dans les rues et sur les places.

Il compte sur le patriotisme et la bonne volonté de tous pour faciliter sa tâche dans ces pénibles circonstances.

Au nom de la population, le Conseil d'Etat s'incline respectueusement devant les victimes innocentes de l'émeute.

Genève, le 10 novembre 1932.

Martin Frédéric, président du Conseil d'Etat; Lachenal Paul, vice-président du Conseil d'Etat; Desbaillets Alfred, Turretini Edmond, Bron Antoine, Picot Albert, Grosselin Ernest, conseillers d'Etat.

Pour le maintien de l'ordre

L'arrêté suivant a été pris par le Conseil d'Etat:

Le Conseil d'Etat,

Arrestation de M. Nicole

Par ordre du département de justice et police, la vente du journal socialiste le « Travail » a été interdite sur la voie publique.

Elle peut se faire uniquement dans les kiosques et les dépôts, sans pancarte.

Arrestation de M. Nicole chef du parti socialiste genevois

A la suite d'une séance extraordinaire tenue par le Conseil d'Etat, M. Frédéric Martin, président du département de justice et police, avisa ses collègues qu'il décernait un mandat d'amener contre M. Léon Nicole, rédacteur en chef du « Travail », député, conseiller national, né en 1887, originaire de Montcherand, sous l'inculpation d'appel à la révolution, atteinte à la sécurité de l'Etat et outrages aux magistrats et agents.

A 1 heure du matin, le mandat fut remis à la police de sûreté et sur l'ordre de M. Nicolas, chef de la sûreté, des agents furent envoyés à l'avenue Blanc, No 2, Servette, pour surveiller le domicile du leader socialiste. On surveilla également le départ du premier train du matin pour Lausanne où M. Léon Nicole a coutume de se rendre.

A 10 heures, M. Marius Flotron, commissaire de police, accompagné de M. Vollet, secrétaire du sous-brigadier de la sûreté, Enneveux, chef de la brigade politique, et de l'agent Babel, sonna à la porte de l'appartement du politicien. Ce fut Mme L. Nicole qui reçut les policiers, son mari prenant en ce moment un bain réparateur.

M. Marius Flotron passa outre et pénétra dans la salle de bains où il signifia à Léon Nicole le mandat dont il était porteur.

Je suis étonné, déclara le leader socialiste, que Martin et Zoller ne m'aient précédés à Saint-Antoine!

Il se vêtit calmement, puis monta dans un taxi qui fila rapidement vers la prison de Saint-Antoine.

M. Flotron et ses agents remirent le prisonnier au greffe de la maison de détention où, suivant le règlement, il fut invité à vider ses poches.

Furieux de cette formalité obligatoire, Léon Nicole sortit le mandat d'amener que lui avait remis le commissaire de police, le jeta avec dédain sur le pupitre du greffier, en disant: « Voilà la paperasse à Martin, l'imbécile, l'assassin! Il est triste, ajouta-t-il, que vous soyez commandés par un « crapule de cet acabit ». Le prisonnier refusa de décliner son état civil, puis s'en alla avec un gardien à la cellule qui lui avait été réservée au quartier spécial.

Dès l'entrée en cellule du chef socialiste, des ordres ont été donnés pour que l'extérieur de la prison soit surveillé.

D'autres arrestations sont envisagées, entre autres celles de Lucien Tronchet et de Francis Lobet.

Devant la caserne

Des manifestations se sont produites jeudi vers 2 heures aux abords de la caserne de Plainpalais. Quelques coups de sifflets ont été poussés et des tracts subversifs ont été distribués. La police est intervenue.

Tragique bilan

A 11 heures, les nouvelles recueillies à l'Hôpital cantonal n'étaient guère rassurantes pour quelques-uns des blessés.

Un de ceux-ci, M. Melchior Allemann, âgé de 31 ans, Soleurois, rue des Elèves, 15, a succombé jeudi matin.

Le funèbre bilan de la soirée du 9 novembre s'établit comme suit: neuf décès survenus à l'hôpital et deux manifestants tués sur le coup dans la rue, transportés directement à l'Institut de médecine légale. Soit 11 morts; 35 blessés actuellement à l'hôpital et 8 soldats soignés à l'infirmerie de la caserne.

Un démenti formel

Sous le titre: « Le journaliste provocateur », le « Travail » déclare qu'un de nos collaborateurs, M. Trollux, a ratissé un bout de grosse abandonné à terre et vint le remettre à M. Frédéric Martin en déclarant: « C'est le moment, il faut tirer dans le tas ».

Notre collaborateur dément formellement avoir tenu un tel propos. C'est un mensonge de plus à la charge de l'organe de M. Nicole.

Une proclamation du Conseil d'Etat

La proclamation suivante est adressée à la population par le Conseil d'Etat:

Citoyens,

Notre ville a été hier soir le théâtre de scènes douloureuses.

Le Conseil d'Etat avait le devoir impérieux de faire respecter l'ordre public par les moyens légaux.

Les forces de police et la troupe ont été attaquées.

L'ordre a été rétabli.

Le Conseil d'Etat est décidé à le maintenir, il agira avec énergie contre les perturbateurs.

Il invite la population au calme.

Les allouements et les cortèges sont interdits, les citoyens doivent s'abstenir de stationner dans les rues et sur les places.

Il compte sur le patriotisme et la bonne volonté de tous pour faciliter sa tâche dans ces pénibles circonstances.

Au nom de la population, le Conseil d'Etat s'incline respectueusement devant les victimes innocentes de l'émeute.

Genève, le 10 novembre 1932.

Martin Frédéric, président du Conseil d'Etat; Lachenal Paul, vice-président du Conseil d'Etat; Desbaillets Alfred, Turretini Edmond, Bron Antoine, Picot Albert, Grosselin Ernest, conseillers d'Etat.

Pour le maintien de l'ordre

L'arrêté suivant a été pris par le Conseil d'Etat:

Le Conseil d'Etat,

Une décision du Conseil fédéral

On nous mande de Berne:

Le Conseil fédéral, dans une brève séance extraordinaire, à laquelle n'assistèrent que quatre de ses membres, s'est occupé des troubles de Genève et a décidé de laisser dans cette ville l'école de recrues. Les conseillers fédéraux absents (MM. Motta, Haebelin et Minger) ont été rappelés télégraphiquement et le Conseil tiendra une nouvelle séance à 15 heures. (R. E.-G.)

La répercussion à Lausanne

Notre correspondant nous mande de Lausanne:

Les événements de Genève ont causé à Lausanne une profonde sensation. Le Conseil d'Etat, réuni d'urgence jeudi matin, a pris un arrêté interdisant dans le canton toute manifestation sur la voie publique ou ayant un caractère public: rassemblement, meeting, cortège, conférence, etc. Cet arrêté est immédiatement exécutoire.

Le Conseil d'Etat a décidé en outre la mise de piquet du 1^{er} régiment d'infanterie, comprenant les bataillons 1, 2, 3, et du 1^{er} régiment de cavalerie, comprenant les